

PROCES - VERBAL 5/2025

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 JUIN 2025

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 4 juin 2025	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	5
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	5
2. Ordre du jour	6
2.1 Élection d'un président pour la Commission des pétitions, en remplacement de M. Patrick du Bois, Vert'libéraux, démissionnaire	6
2.2 Élection d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Patrick du Bois, Vert'libéraux, démissionnaire	6
2.3 Élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion	6
2.4 Préavis 15-2025 Collège Arnold Reymond Assainissement énergétique et extensions des bâtiments Demande d'un crédit d'études de CHF 7'250'000.00	7
2.5 Préavis 16-2025 Rapport de gestion 2024	23
2.6 Préavis 17-2025 Comptes 2024	28

2.7	Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	34
2.8	Rapport d'un délégué du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)	34
2.9	Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil Intercommunal de l'Association de communes « SDIS Ouest-Lavaux »	35
2.10	Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron »	35
2.11	Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	36
2.12	Election du Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	36
2.13	Election du 1 ^{er} Vice-Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	37
2.14	Election du 2 ^{ème} Vice-Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	38
2.15	Election de deux scrutateurs pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	39
2.16	Election de deux scrutateurs suppléants pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	40
2.17	Propositions individuelles	41
2.17.1	Postulat 01-2025 « Pour une information de proximité à Pully, via une collaboration avec la presse régionale » de M. André Stehlin et consorts	41
2.17.2	Interpellation 08-2025 « Honoraires trop élevés : pourquoi ne pas internaliser certaines prestations » de Mme Claudia Gämperle	43
2.17.3	Interpellation 09-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin, et communications diverses » de M. Bertrand Yersin	44
2.17.4	Réponse de la Municipalité à l'interpellation 07-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité » de Mme Tânia Gazzola	45

2.17.5	Réponse de la Municipalité à l'interpellation 09-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain et communications » de M. Bertrand Yersin	46
2.17.6	Réponse de la Municipalité au postulat 05-2024 « Desserte de Pully-Nord en transport public » de Mme Lena Yersin et consorts	49
2.17.7	Questions de M. David Contini concernant le stationnement devant Dieci Pizza	50
2.18	Divers	51
2.18.1	Stationnement au bord du lac Mme Barbara Maullaun	51
2.18.2	Bel été Mme Lena Yersin	52
2.18.3	Remerciements à Frédéric Bründler pour son année de présidence M. Remo Kuonen	52
2.18.4	Pully LIVE Festival M. Patrick du Bois	53
2.18.5	Nouvelle politique de stationnement du bord du lac - chemin de Mallieu M. Gérald Cuche	53
2.19	Discours du Président Sortant Frédéric Bründler	54
2.20	Discours du Syndic pour le Président sortant M. Gil Reichen	56

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place, il fait chaud, l'été est enfin là. Au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce neuvième conseil communal de notre année politique 2024-2025, déjà le dernier de cette année politique.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Sophie Cuendet du Roy, Carinne Domingos, Céline Felber, Tânia Gazzola, Géraldine Padez, MM. Jean-Robert Chavan, Charles Edouard Marchand, Stephan Margelisch, Jean-Marc Pasche, Philippe Slama, Bernard Thilo, Sébastien Wolleb

Retard : Mmes Melissa Cardis, Valentine Cardis, Anne Gumy, MM. Olivier Burnet, Yves Currat, Nicolas Leuba, François Logoz, Philippe Stern

Concernant le système de vote, vous avez toutes et tous pris votre boîtier, je vous invite à l'activer en appuyant deux fois sur la touche médiane, symbolisée par une petite porte. Le nom des personnes qui ne l'ont pas encore activé s'affiche à l'écran.

Vous conservez votre boîtier tout au long de la séance, merci de le remettre lors de votre départ à notre secrétaire suppléante, au fond de la salle.

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Merci à ceux et celles qui n'ont pas encore activé leur boîtier de le faire, afin que nous puissions procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 68 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grand plaisir et satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 24 mai 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer aux yeux de la loi et je déclare sans plus tarder la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Je salue M. Thomas Cramatte, du journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, est-ce qu'il y aurait un autre représentant de la presse présent ce soir ? Ce n'est pas le cas. Merci à M. Cramatte de couvrir cette séance et l'actualité de notre Conseil.

Je souhaite également la bienvenue aux membres du public, que je remercie très chaleureusement pour leur présence et de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Merci également à notre technicien, M. Mathieu Dromelet, qui est dans le fond de la salle, je remercie également nos huissiers, M. Clemente et son assistant, M. da Silva, qui assurent le bon déroulement logistique de notre séance et grâce à qui nous sommes confortablement installés et que tout fonctionne dans cette grande salle de la Maison pulliérane.

Avant d'entamer les différents points de notre séance, je voudrais relever la présence de notre secrétaire Municipal, M. Philippe Steiner, c'est la dernière séance pour lui en tant que Secrétaire Municipal. En effet, après de nombreuses années où il a officié à ce titre au sein de notre Commune, sauf erreur treize ans, c'est bien ça, et de fidélité au sein de notre administration et où il a accompagné avec rigueur et disponibilité les travaux de notre Conseil. M. Steiner s'apprête à faire valoir son droit à la retraite, retraite bien méritée s'il en est.

Je tiens à vous exprimer, au nom du Conseil et en mon nom personnel, notre reconnaissance pour votre professionnalisme, votre calme, votre sens du service public, et aussi pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir, toujours empreints de respect, de clarté et, parfois aussi, d'un brin d'humour bienvenu. Je vous souhaite plein de beaux voyages, entre autres au pays du soleil levant que nous savons, vous affectionnez tout particulièrement.

Nous avons également le plaisir ce soir d'accueillir, M. Sébastien Cornuz, votre successeur, à qui nous souhaitons la bienvenue dans cette nouvelle fonction exigeante, mais passionnante. Il est également présent ce soir

Merci, Monsieur Steiner, pour tout ce que vous avez apporté à cette institution et à la Ville. Nous aurons le plaisir de lever un verre à votre santé un peu plus tard dans la soirée.

(Applaudissements)

J'en viens au procès-verbal de la séance du 4 juin 2025 qui vous a été adressé par courriel le 20 juin et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Ce n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

A l'issue de notre séance, un apéritif et un repas sont organisé par la commune. Nous comptons sur votre présence, c'était sur inscription, dans le but de clore cette année politique par un moment rassembleur et convivial.

Vous avez reçu les dates des prochaines séances du Conseil pour l'année 2025-2026, le document qui vous a été transmis sera officiellement validé lors de la séance de passation des pouvoirs, le 1^{er} juillet, la première séance du Conseil pour cette année politique sera le 8 octobre prochain, à 20h00.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil aux manifestations suivantes :

Vendredi 6 juin - Course à travers Pully

A l'occasion de la 35^{ème} édition, j'ai été convié à prendre part à la partie officielle devant le comité d'organisation, les bénévoles et les sponsors, qui permettent la tenue de cette belle manifestation. Cette édition a vu une nouvelle catégorie se lancer sur les pavés du centre avec la « Pouss'Run » pour les parents avec landau, la CATP n'est pas à court d'idée pour innover.

Pour ma part, quoi de mieux pour honorer le travail et l'engagement des organisateurs, que de prendre part à la course des 3,4 km, départ à 20h00, départ qui fut copieusement arrosé par la pluie et cela pendant les vingt premières minutes.

Dimanche 8 juin - 40 ans du MiNi-Train de Pully

J'ai eu l'honneur de représenter notre Conseil communal à cette occasion d'un moment fort de la vie associative pulliérane : la célébration du 40^{ème} anniversaire de Pully du MiNi-Train qui s'est tenue au port de Pully.

À travers cette manifestation, c'est bien plus qu'un simple loisir que nous avons salué puisque le MTN est une véritable institution locale, un trait d'union entre les générations, une vitrine du savoir-faire, de la passion, et de l'engagement bénévole au service de l'animation de notre commune.

J'ai pu rappeler, au nom du Conseil, combien le travail des bénévoles mérite notre reconnaissance, et souligner le rôle formateur de cette activité auprès des jeunes, qui découvrent souvent pour la première fois la technique ferroviaire, le travail en équipe et le sens de la transmission. C'est aussi une porte d'entrée vers les métiers de la mobilité, essentiels à notre avenir.

Un hommage a également été rendu à M. Bernard Chuard, membre fondateur du club, aujourd'hui disparu, dont l'empreinte demeure vivace au sein l'identité du MTN.

J'ai aussi rappelé combien ce mini train est devenu, au fil des décennies, une véritable carte postale de Pully, à tel point que nous pourrions presque parler de "Pully-Midi" comme d'une troisième gare de notre ville, aux côtés de Pully et Pully-Nord. C'est donc un lieu où converge loisirs, patrimoine, passion locale et même intermodalité.

Mercredi 11 juin - 10 ans de l'Archéolab

Très belle manifestation culturelle au Port de Pully, avec une magnifique météo, un large public et la culture en libre accès.

Je participerai à la manifestation suivante :

Vendredi 27 juin 2025 - Cérémonie des promotions de l'établissement secondaire de l'Arnold Reymond

L'occasion de marquer ainsi la fin de l'année scolaire 2024-2025 et partager ce moment important et charnière dans la vie de nos jeunes et de leur famille. Moment que je partagerai au côté des autorités scolaires, que je remercie pour leur invitation.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Courriers

Lettre du pouvoir judiciaire de l'Etat de Fribourg, Romont, du 10 juin 2025

Le Conseil communal est informé qu'aucun héritier n'a pu être identifié dans le cadre de la succession de feu Joséphine Pernet-Dumas, née en 1862 et décédée en 1923. Après deux sommations officielles dans les feuilles des cantons de Fribourg et Vaud, la succession est, conformément au droit civil suisse, transmise à titre subsidiaire à la commune.

Un inventaire officiel a été établi, sans frais imputés à la succession. La commune dispose d'un délai jusqu'au 17 juillet 2025 pour consulter les pièces et, si nécessaire, demander des modifications. Par la suite, la Municipalité disposera d'un délai d'un mois pour se déterminer dans le cadre prévu par la loi, soit pour répudier la succession ou en demander la liquidation officielle.

Je tiens à disposition le courrier sur la demande expresse d'un membre du Conseil.

2) Pétitions

Dépôt d'une pétition concernant le projet d'agrandissement du delta de la Paudèze - Reçu le 12 juin 2025 par courrier.

Le Conseil communal est informé du dépôt, par M. Jean-Pierre Boss et deux copétitionnaires, d'une pétition signée par 124 personnes, dont 82 habitantes et habitants de Pully, au sujet du projet d'agrandissement du delta de la Paudèze, tel que présenté dans le tout-ménage diffusé en février 2025.

Les pétitionnaires expriment plusieurs préoccupations, notamment :

- la perte de 1'700 m² d'espace vert dans la partie arrière de la piscine, actuellement utilisée par les baigneurs ;
- l'impact sur la qualité de l'accueil et de l'expérience estivale des usagers ;
- la nécessité de préserver à long terme les installations balnéaires publiques ;
- des doutes sur la nécessité hydraulique du projet.

Le traitement pour la suite de cette pétition sera fait le 1^{er} juillet, séance de passation des pouvoirs avec le nouveau bureau. Il sera alors décidé de la suite à donner à cette pétition, renvoi à la Commission des pétitions ou à la Municipalité.

L'accusé de réception aux pétitionnaires a déjà été fait. Bien entendu vous serez informés de la suite de la procédure, de même que les pétitionnaires.

3) Lettres de démission

- Démission de la CARI de M. Marco Torti - message reçu le 19 juin 2025

« Monsieur le Président, cher Frédéric

Je t'informe que j'ai malheureusement dû prendre la décision de démissionner de la CARI au 30 juin 2025.

J'ai déjà informé le président du groupe PLR. Mon remplacement à cette commission sera donc décidé lors d'une prochaine séance du groupe.

Cordiales salutations

Marco Torti ».

D'entente avec le chef du groupe PLR, M. Sébastien Fague, nous procéderons à l'élection lors de notre prochaine séance du conseil.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Il n'y a pas de communication de la Municipalité pour cette séance.

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité pour leur demander si elle souhaite s'exprimer sous ce point ? Ce n'est pas le cas.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous traiterons sous ce point :

- Réponse au postulat N° 05-2024 « Desserte de Pully-Nord en transports publics » de Mme Lena Yersin et consorts

- Motion transformée en postulat 01-2025 de M. André Stehlin & consorts
« Pour une information de proximité à Pully, via une collaboration avec la presse régionale ».

- Interpellation 08-2025 de Mme Claudia Gämperle
« Honoraires trop élevés : pourquoi ne pas internaliser certaines prestations »

- Interpellation 09-2025 de M. Bertrand Yersin
« Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communications »

- Question de M. David Contini concernant le stationnement devant Dieci Pizza

-Réponse de la Municipalité à l'interpellation 07-2025 de Mme Tânia Gazzola
« Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité. »

Ces éléments seront traités tout à l'heure sous « Propositions individuelles »

2. ORDRE DU JOUR

Je vous propose l'ajout d'un nouveau point :

2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Le point 3 devient donc le point 4 et ainsi de suite.

Est-ce qu'un conseiller s'oppose à cette modification ou aurait une remarque ou une opposition ?

Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Élection d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Patrick Dubois, Vert'libéraux, démissionnaire

Le Président :

Selon l'art. 38 al. 3 le siège laissé vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer j'invite donc Mme Nathalie Lude, à présenter une candidature.

Mme Nathalie LUDE :

Le groupe Vert'libéral vous recommande de soutenir la candidature de Céline Felber à la Présidence de la Commission des pétitions. Membre suppléante de la Commission de gestion, Céline Felber est diplômée de la HEG en communication et elle est experte en communication et relations publiques. Merci de votre soutien à sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme Lude, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Céline Felber est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.2 Élection d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Patrick Dubois, Vert'libéraux, démissionnaire

Le Président :

Mme Lude, je vous redonne la parole.

Mme Nathalie LUDE :

Le groupe Vert'libéral vous recommande de soutenir la candidature de Mme Isabelle Farkas comme suppléante à la Commission d'Urbanisme. Isabelle Farkas est une enfant de Pully, concernée par la politique locale et ses enjeux pour l'avenir. Engagée, elle défend un environnement harmonieux de notre ville. Membre de la CARI et membre suppléante de la Commission des pétitions, Isabelle Farkas s'investit avec convictions dans ses missions au service de la population pulliérane. Spécialiste en communication de formation, elle est assistante en gestion d'associations professionnelles. Merci de votre soutien à sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme Lude, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Isabelle Farkas est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Je donne la parole à M. Remo Kuonen, de l'Union Pulliérane pour nous présenter une candidature à ce poste.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane présente la candidature de M. Jean-Claude Mouly pour ce siège de suppléant à la Commission de gestion. En tant qu'ingénieur, juge assesseur et curateur, nous pensons qu'il est parfaitement apte à assumer ce rôle et nous vous remercions de soutenir sa candidature.

Le Président :

Merci, M. Kuonen, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Claude Mouly est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

**2.4 Préavis 15-2025 Collège Arnold Reymond
Assainissement énergétique et extensions des bâtiments
Demande d'un crédit d'études de CHF 7'250'000.00 TTC**

Le Président :

Mme Sophie Cuendet du Roy, Présidente de la Commission ad hoc, étant absente ce soir c'est M. Gérald Cuche qui va venir nous présenter et commenter le rapport.

M. Gérald CUCHE :

Je vais procéder à la lecture de l'introduction proposée par Mme Sophie Cuendet du Roy qui est absente ce soir.

La commission ad hoc s'est réunie pour examiner le préavis 15-2025, qui demande un crédit d'études de CHF 7,25 millions TTC en vue de la rénovation énergétique et de l'extension du Collège Arnold Reymond.

Ce projet d'envergure répond à une double préoccupation : d'une part, l'adaptation aux besoins scolaires croissants, avec une prévision de 860 élèves d'ici 2030 et d'autre part, l'assainissement et la mise aux normes énergétiques et techniques du bâtiment, classé en note 2 par le recensement architectural cantonal.

Le projet est ambitieux. Il prévoit notamment :

- la rénovation énergétique complète du bâtiment,
- la création de 6 salles de classe, de 2 salles spécialisées et d'une nouvelle salle de gymnastique
- la restructuration du réfectoire, le déplacement de la ludothèque et le raccordement futur au chauffage à distance.

Si la commission reconnaît pleinement le besoin scolaire et la qualité du projet présenté, elle n'en a pas moins soulevé plusieurs questions d'importance au cours de ses travaux.

Sur le plan financier, l'investissement global est estimé à plus de CHF 61 millions, dont près de 70% consacrés à la rénovation énergétique et à la mise en conformité. Certains commissaires s'interrogent sur l'ampleur de ce coût résultant majoritairement du classement en note 2 par le Canton, dans un contexte où les finances communales sont contraintes et où d'autres bâtiments scolaires et communaux attendent également des rénovations.

D'un point de vue stratégique, plusieurs voix ont exprimé le souhait d'un débat plus large sur la mutualisation scolaire avec les communes voisines. Une association intercommunale pourrait permettre un partage des charges et des responsabilités. Ce débat est à ouvrir sans tarder.

La commission s'est également penchée sur la possibilité de scinder le projet pour répondre d'abord aux besoins scolaires urgents, quitte à le faire par une solution provisoire ne touchant pas au bâtiment. Puis, dans un deuxième temps, aux besoins d'assainissement énergétique, sachant que l'introduction du chauffage à distance en remplacement du mazout permettra déjà de diminuer considérablement les émissions de CO2. Selon la Municipalité, une telle scission du projet risquerait de générer des coûts additionnels, de prolonger les délais de réalisation et de complexifier sa mise en œuvre, notamment en raison des exigences de la future loi sur l'énergie prévue pour 2026.

La Commission des finances a préavisé favorablement pour le préavis par 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. La commission, quant à elle, a voté le préavis à une courte majorité, par 5 voix pour, 1 contre, et 3 abstentions.

Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis, tout en appelant à une vigilance accrue sur le suivi financier et à une réflexion politique plus large sur les choix d'investissement à long terme. Merci de votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, comme le veut l'art. 80 al. 1 de notre règlement en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je déclare mes intérêts. J'étais membre du jury du mandat d'études parallèles lié à cet objet et surtout, j'ai le plaisir d'être le directeur de l'établissement secondaire de Pully et donc du collège Arnold Reymond. Vous comprendrez que je me récusé pour l'entier des discussions et votes sur cet objet. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci M. Fague, nous prenons acte de votre récusation, je demande à nos scrutateurs si la déconnexion de votre boîtier a bel et bien été effectuée pour se faire ? C'est le cas, merci à eux.

Est-ce que la parole est demandée sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité moins une abstention que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre à présent la discussion sur le fond du préavis, la parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous en venons aux conclusions de ce préavis. La parole est-elle demandée ?

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Mon intervention ne porte pas spécifiquement sur les conclusions, mais sur la procédure de vote, je demanderais qu'on procède à un vote nominal pour le vote final sur ce préavis.

Le Président :

La demande pour le vote nominal doit être appuyé par au moins cinq membres du Conseil. Est-ce que cinq membres appuient l'appel nominal ? C'est le cas.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Ce soir, je prends la parole pour exprimer mon opposition ferme à l'octroi du crédit demandé dans le cadre du préavis 15-2025 relatif à l'assainissement énergétique et extensions des bâtiments du collège Arnold Reymond.

Je le dis avec gravité : ce crédit doit être refusé. Non pas par idéologie, ni par esprit de blocage, mais parce que nous sommes face à un projet qui, dans sa forme actuelle, est mal conçu, mal hiérarchisé, mal nommé et ceci pour un prix qui mettra encore plus durablement nos finances communales à mal.

Non, ce projet ne relève pas d'une simple extension. Il s'agit bien de la création d'une annexe scolaire complète, dotée de son propre programme, de salles spécialisées, de salles de classes et d'une salle de sport. Les mots ont un sens. Or, la confusion délibérée entre « extension » et « annexe » sert ici à conditionner l'indispensable création de nouvelles surfaces à un assainissement du collège existant mal calibré, en laissant entendre que le refus du crédit empêcherait la création de nouvelles classes indispensables à la formation pulliérane. Ce glissement sémantique n'est pas anodin : il vise à faire passer le luxueux pour une condition du nécessaire.

J'en profite pour une courte parenthèse, à tous ceux qui pensent que les plans d'affectation n'ont pas de coût pour la commune, nous sommes ici devant une réfutation manifeste.

Venons-en aux coûts : CHF 61,7 millions pour une rénovation partielle et quelques nouvelles salles. À cela s'ajoutent les habituels dépassements auxquels nous sommes, hélas, trop habitués. Au final, ce projet coûtera près de CHF 70 millions et avoisine le coût de deux gymnases vaudois récemment budgétés, avec pourtant une ambition nettement inférieure.

Quelques rappels utiles :

Gymnase du Chablais à Aigle : CHF 80 millions, certes un petit peu plus, pour une construction neuve accueillant 1'100 élèves, avec des infrastructures sportives complètes et une architecture durable en bois et en verre. Le crédit d'études, lui, n'était que de CHF 5,8 millions, ce qui devrait nous faire réfléchir à l'objet qui nous est présenté ce soir.

Gymnase d'Échallens : CHF 77,7 millions pour un bâtiment neuf sur trois étages, intégré à son environnement, avec un restaurant scolaire, accessibilité ferroviaire renforcée, et également 1'100 places scolaires.

À Pully, pour CHF 61,7 millions, plus les quelques dépassements, je n'ai pas inclus le crédit que nous votons ce soir, parce que je n'étais pas certain qu'il venait en plus, nous n'aurons ni une école neuve complète, ni une vision architecturale cohérente, ni une capacité réellement augmentée. Nous aurons une rénovation lourde, greffée d'une extension sur un site déjà sous contrainte. Nous aurons une école d'il y a 50 ans avec un toilettage. Il s'agit là d'une fuite en avant budgétaire, sans une réelle vision à long terme. Nous savons déjà ce qui suivra un éventuel refus de ce crédit et je préfère le dire clairement, nettement, maintenant, pour éviter les effets de manche à venir : les services de la commune brandiront une pancarte contestataire dans la cour d'école pour dénoncer l'immobilisme d'un conseil communal qu'ils auront eux-mêmes alimenté par excès de grandeur. Nous verrons, tel ou tel municipal, geindre sur les ondes de la télévision d'état, que quelques mystérieuses « forces obscures » du Conseil communal sabotent l'avenir de nos enfants sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Je vous rassure, ni l'un, ni l'autre n'est le sens de mon intervention. Mais au fond, tout cela importe peu, car notre rôle, ici, ce soir, n'est pas de céder aux futurs effets de manche, mais de faire de la politique publique sérieuse, rigoureuse et transparente.

Ce crédit mélange deux objets fondamentalement distincts :

1. L'assainissement énergétique du site Arnold Reymond, qui mérite une planification propre, avec ses logiques techniques, ses phases, ses contraintes, et, la définition d'un ratio coût/bénéfice clair.

2. La création d'une annexe scolaire, réponse à une pression démographique croissante et des besoins pédagogiques du 21^{ème} siècle, mais qui nécessite une réflexion architecturale, fonctionnelle, budgétaire et stratégique autonome.

Mélanger ces deux enjeux, c'est non seulement perdre en lisibilité, mais aussi en qualité du débat démocratique.

En conclusion, nous ne disons pas « non » à l'amélioration du site Arnold Reymond. Mais nous n'avons pas les moyens actuellement d'un tel luxe. Nous disons « non » à cette approche confuse, mal budgétée, qui nous prive d'une lecture claire des enjeux et des choix qui s'imposent.

Nous demandons :

- la scission du préavis en deux objets distincts avec des crédits séparés ;
- une clarification des priorités ;
- une redéfinition budgétaire permettant d'étaler sur différentes étapes le projet dans le temps.

Dans la vision de développement durable qui nous engage et nous oblige, nous sommes en train de rater l'éléphant dans le couloir : la dette que nous léguons aux jeunes Pulliérans. Voilà la seule certitude si nous continuons dans cette direction.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce crédit et à demander à la Municipalité un travail en plusieurs étapes, plus lisible, structuré dans le temps et tourné vers l'avenir. Je vous remercie.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Je suis étonnée par l'intervention de mon collègue, M. Anken, parce ce qu'il y a un an, presque jour pour jour, le 19 juin 2024 précisément, nous avons voté le crédit pour la réalisation de ce mandat d'étude parallèle. Les objectifs de rénovation énergétique du bâtiment et les objectifs d'accroissement des classes étaient clairement mentionnés et n'ont soulevé aucun problème lors de la discussion du préavis. Le seul objet qui a fait débat, c'était la question est-ce qu'au programme scolaire proprement dit, il faut ajouter une possibilité de créer des salles de gymnastique supplémentaires.

Le crédit demandé l'année dernière à la même époque a été accepté par 69 voix pour, quelques oppositions et quelques abstentions. Avec ce crédit voté, la Municipalité a travaillé, elle a réalisé comme c'était prévu, le mandat d'étude parallèle, un jury a pu examiner les projets, avec, comme on l'a vu, la participation même du directeur de l'établissement, et je fais confiance à ce jury pour avoir choisi le projet le plus adéquat, pour mener à bien cette réfection et cette extension du collège Arnold Reymond.

Je voudrais encore mentionner que cela va dans le bon sens, que maintenant il faut aller vers un crédit d'études, toujours avancer que le motif invoqué c'est le coût, oui, cela a un coût, ici, on n'est pas dans un bâtiment neuf, c'est un bâtiment existant qui doit être rénové, en plus il est classé, cela serait, à mon avis, pas du tout responsable de ne pas aller de l'avant avec ce projet, qui a beaucoup de qualités également au niveau paysager.

Au niveau des finances, on le sait, la rénovation des infrastructures, il en va de même pour les conduites d'eau, pour toutes les installations, il faut rénover et cela a un coût. Maintenant, la Commission des finances a donné son feu vert, le montant est connu, il y aura discussion cet automne sur les possibilités de financer les crédits que nous votons, on connaît les possibilités, ensuite il y a des choix possibles et cela, c'est le Conseil communal, qui, comme chaque automne, reviendra sur cette question, mais ce n'est pas

le lieu de faire le débat sur le montant de CHF 60 millions. Présumé qu'il sera de CHF 10 millions supplémentaires, je trouve que c'est de la mauvaise foi, et je vous invite à penser ce soir aux jeunes Pulliérans, si vous regardez le rapport de gestion de la Municipalité qui va être à l'ordre du jour tout à l'heure, vous pourrez voir sous la rubrique « Office de la Population » l'augmentation des naissances à Pully ces dernières années, la part des jeunes de 0 à 19 ans est pratiquement égale à celle des seniors de plus de 65 ans, je pense que pour le mieux, on a réclamé, à la fin de la législature, ou aucune planification adéquate n'existait encore, maintenant on connaît cette planification, on a des études qui ont été menées, les besoins ont été évalués avec soin, je vous invite donc à voter ce crédit pour que l'on puisse finir cette année politique sur une note un peu plus radieuse qu'avec certains derniers projets et de penser un peu plus à la population de Pully, aux générations futures. Il faut aussi penser à l'aspect énergétique, la rénovation énergétique est primordiale, elle sera de toute manière obligatoire tout prochainement. Je vous invite à soutenir ce préavis et à voter ce crédit. Merci pour votre attention.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Je voulais juste répondre sur le contenu du préavis, tel qu'il a été détaillé par M. Anken. Il nous semble qu'au contraire, le préavis est tout à fait cohérent, puisqu'il ne s'agit pas d'une annexe mais bel et bien d'une extension, étant donné que celle-ci fait intégralement partie du site de l'Arnold Reymond, que, d'autre part, le fait que d'augmenter les classes avec une telle extension implique forcément de mettre aux normes les infrastructures, puisque qui dit plus de classes, dit qu'à un moment donné on atteint un seuil et que pour les normes cantonales actuelles, il faut bien augmenter les infrastructures actuelles pour répondre au nombre total de classes qu'on a au bout du compte.

Et, une dernière remarque, en ce qui concerne la rénovation énergétique, c'est évidemment très cher dans un cas comme celui-ci, puisque le bâtiment est classé, c'est cependant totalement nécessaire et en tant que principal consommateur de notre commune, cela apportera des économies au contraire au bout du compte, certes à plus long terme, mais nous dépenserons moins au niveau des besoins d'énergie du collège Arnold Reymond. Si on regarde les choses à plus long terme, c'est important certes, comme l'a dit ma préopinante pour les enfants de Pully, mais également pour nos finances. C'est donc pour nous un bon investissement, que le préavis a été pensé rationnellement et nous vous invitons vivement à soutenir ce projet. Merci.

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

Nous avons accepté le préavis de Chantemerle-Nord qui a coûté plus de CHF 12 millions à la Commune, dans l'urgence, afin de libérer le Collège des Alpes en faveur des élèves du secondaire qui seraient en manque de places. Les élèves du collège des Alpes ont été déménagés vers le collège de Chantemerle-Nord à la rentrée 2024-2025 dans l'urgence, pour libérer des places dans le collège des Alpes pour ces enfants du secondaire.

Le collège de Chantemerle n'est pourtant pas terminé et présente de nombreux problèmes relatifs à la qualité de l'air dans une partie des salles de classes. Et, finalement, pour la deuxième année consécutive, le secondaire n'a pas eu besoin d'utiliser le collège des Alpes, le deuxième étage est donc vide depuis deux ans.

Afin de valider un préavis tel que présenté, de CHF 7,3 millions, aujourd'hui des questions centrales et indispensables doivent être résolues. A-t-on vraiment besoin de classes supplémentaires ? De combien de classes ? Quelles sont les projections démographiques ? Que se passerait-il, si dans les prochaines années, l'établissement Pully-Paudex-Belmont serait démanteler en raison du trop grand nombre d'élèves et devenait seulement Pully ? Aurait-on alors construit trop de classes pour rien ? Le besoin

en salles de classes n'est pas limpide. Les projections ne sont pas fiables pour l'instant. Pour faire au mieux et valider un tel projet, nous avons besoin d'un projet et d'une solution flexible afin de répondre aux besoins concrets.

Le projet de ce préavis n'est pas une solution qui est dans l'intérêt des Pulliérans et des Pulliéranses que nous représentons. Je vous encourage à rejeter le préavis tel qu'il est présenté ce soir, afin qu'un projet qui répondent aux besoins de la population pulliérane soit présenté au Conseil communal.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais intervenir sur un fait bien précis, c'est que lors de la séance de la commission ad hoc, j'ai formulé certains éléments qui me paraissent assez bizarres.

Comment peut-on présenter un montant sur la base d'une estimation sans avoir une analyse comparative sur la base de constructions similaires avec des coûts au m³ et des coûts au m² de plancher ? Je pense qu'on ne peut pas le faire sur la base d'analyses non précises, parce qu'effectivement il n'y a aucune analyse précise concernant les comparatifs. A un moment donné, j'invite le Conseil communal a voté non pour ce préavis.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je vais me permettre d'apporter quelques précisions aux différentes prises de parole.

Premièrement, il ne s'agit pas d'une rénovation partielle, loin de là, c'est la remise à neuf, ni plus, ni moins, d'un bâtiment, classé, certes, mais ce n'est pas le classement qui va augmenter les coûts significativement, mais c'est vraiment la remise à neuf d'un bâtiment dont toutes les infrastructures sont actuellement désuètes. Tous les réseaux évidemment, l'enveloppe énergétique on l'a dit, mais aussi les normes incendie qui ne sont pas respectées, le réseau électrique n'est plus performant, les fenêtres, les personnes dans cette salle qui pratiquent ce bâtiment savent bien que certaines fenêtres ne s'ouvrent plus, qu'un concierge de l'établissement consacre une journée par semaine à réparer les fenêtres, donc on ne peut vraiment pas dire que cet établissement est en bon état si vingt pour cent du temps d'un concierge est consacré à réparer des fenêtres.

La question de scinder en deux parties le préavis, une partie rénovation, une partie extension. Comme cela a été dit, l'extension fait partie prenante du bâtiment, ce n'est pas un pavillon qu'on va construire ailleurs, du moment qu'on touche au bâtiment, du moment qu'on touche à un certain seuil, mais là le seuil est largement atteint, obligation d'assainir le bâtiment et de faire cette rénovation complète. Donc, ce n'est pas un choix de scinder ou pas, c'est une obligation, du moment qu'on intègre ces nouvelles classes sur ce site, obligation qui est de le faire sur le site, puisque c'est un établissement scolaire unique, les établissements secondaires doivent se tenir sur un seul site, contrairement au primaire, donc pas de possibilité de construire cet éventuel pavillon ailleurs sur la Commune.

Quant à la question de la réfection architecturale, on a consacré une année à faire un MEP, une forme de concours de mise en concurrence des architectes et des mandataires qui accompagnent les architectes, pour trouver la meilleure solution architecturale. Cette solution dans le respect du bâtiment avec ses caractéristiques qui lui a valu son classement, et, c'est bien pour cela qu'on a fait ce MEP, qu'on a cherché la meilleure solution pour la rénovation, pour l'extension avec une équipe pluridisciplinaire qui a été choisie par un jury ce printemps et qui fait maintenant l'objet du crédit d'études, crédit d'études, M. du Bois, qui a fait les comparatifs que vous demandez, la surélévation est estimée à CHF 6'000.00 par m² une comparaison récente d'une surélévation à Lausanne au centre-ville

sur un bâtiment identique, surélévation en bois, la même chose, CHF 5'750.00 en 2018, donc nous sommes dans les prix parfaitement similaires à ce stade du projet.

L'extension de la salle de gym, estimée à ce jour pour ce projet à CHF 900.00 le m³, une salle de gym à Beaulieu du même type en 2008, CHF 872.00 le m³. Ces comparatifs ont bel et bien été faits et nous sommes dans la cible, nous ne sommes pas en train de faire un projet luxueux ou hors norme, voire hors projet comparable.

La question de Chantemerle. Je voudrais juste revenir, vous allez poser des questions plus tard dans la soirée. Je dis et redis les conclusions des différentes études qui ont été menées récemment sur la qualité de l'air à Chantemerle : il n'y a pas de problèmes de qualité de l'air à Chantemerle ! Nous allons faire des travaux prochainement pour améliorer le renouvellement de l'air à Chantemerle, mais ce n'est pas un problème de conception du bâtiment, c'est pour améliorer son utilisation.

Quant à la planification scolaire, il y deux études qui ont menées par la Municipalité sous l'égide de la DJAS, deux études en parallèle qui arrivent aux mêmes conclusions du même nombre de classes nécessaires, d'abord en primaire, le Collège Principal est en travaux maintenant, juste au moment pour accueillir les nouveaux élèves qui arrivent et, mécaniquement, ces nouveaux élèves vont se retrouver au secondaire dans pas longtemps. Donc, forcément que la planification tient compte aussi des besoins en primaire et maintenant dans le secondaire. Indépendamment du fait que le Collège des Alpes est partiellement vide maintenant, évidemment qu'on ne construit pas une classe, ou deux classes ou trois classes chaque année en fonction des besoins de l'année qui vient, mais que cette planification impose de prévoir les bâtiments avec une vision à moyen, voire long terme.

Voilà, ce que j'avais envie de dire pour répondre à vos différentes interventions. Maintenant sur le fond, évidemment, que ce projet a été pensé comme un ensemble cohérent dans sa rénovation au sens large, énergétique, mais aussi dans toutes les mises en conformité et pour répondre à cette planification scolaire à moyen et à long terme. Il n'y a aucun mètre carré supplémentaire qui serait non nécessaire pour les besoins scolaires. Ce n'est que strictement de la planification scolaire, évidemment que les espaces et notamment la salle de gym seront disponibles pour les sociétés locales et les sociétés sportives notamment, mais c'est bien sûr un projet qui a été fait au plus juste et sans marge de manœuvre de vide ou d'éléments luxueux ou non nécessaires pour la planification scolaire.

On parle, je le répète encore une fois, d'une école à destination des enfants de la Commune.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'aimerais juste aussi réagir en quelques mots, brièvement à l'intervention de M. Anken, notamment qui a un sens de l'anticipation qui dépasse les normes, puisqu'il nous annonce déjà que le projet est mal conçu, alors qu'il n'a pas encore démarré, qu'il est également mal mené, mais sur quelles bases on déclare ici publiquement qu'un projet est mal mené alors qu'on demande un crédit d'études pour démarrer un projet et des études.

Je trouve que cela dépasse un tout petit peu l'entendement.

Nous faire le procès d'intention sur un coût final annoncé dans le préavis, estimé, en annonçant déjà qu'il sera de CHF 70 millions, là aussi, c'est un sens de l'anticipation, puisque c'est plus fort que la plupart des mandataires spécialisés qui n'ont encore pas démarré l'étude.

Moi, je crois qu'il faut quand même garder à l'esprit notre responsabilité par rapport aux besoins scolaires. Déclarer ici que cela ne correspond pas aux besoins scolaires et que cela ne correspond pas aux besoins de la population, cela aussi mesdames et messieurs,

cela dépasse l'entendement. On a une responsabilité de fournir des locaux scolaires. On a une responsabilité d'assainir nos bâtiments, pas seulement sur le plan énergétique. Oui on appelle ça assainissement énergétique, mais ce n'est pas que cela. Mon collègue l'a dit, c'est un investissement lourd dans un bâtiment qui a presque 50 ans, c'est quelque chose qui est parfaitement normal dans le cycle de vie d'un bâtiment.

Donc, la responsabilité qu'on a face à des montants qui sont certes importants, c'est de préparer l'avenir, c'est d'investir pour les cinquante prochaines années et pour les élèves qui habiteront et qui utiliseront ces locaux scolaires pour les cinquante prochaines années. C'est ça notre responsabilité et moi je vous invite, mesdames et messieurs, à voter ce crédit, à faire confiance au travail qui sera fait par les mandataires pour chercher le projet le plus économe possible. Les études doivent démarrer. On a fait un mandat d'études par élève. C'est une procédure qui a fait appel à des bureaux spécialisés, des groupes de mandataires parmi les meilleurs de la région pour ce type de réalisation. C'est des propositions qui ont été examinées par des collèges d'experts spécialistes, qui ont examiné la pertinence de ces propositions, qui ont estimé aussi, bien sûr de manière grossière à ce stade, l'impact financier de ces propositions, qui ont fait des recommandations dans leurs rapports d'experts sur les pistes à développer, des pistes de simplifications du projet pour arriver à des coûts potentiellement plus bas.

Notre service de l'urbanisme, on l'a expliqué, a fait des pressions sur les mandataires, y compris sur les honoraires, pour chercher à développer un projet au coût le plus optimum possible. Ce travail d'optimisation, il doit encore être fait. On ne peut pas, avant que les études ne se fassent, dire que ce travail n'a pas été fait. S'il vous plaît, je fais appel à votre sens de la responsabilité, l'endettement est quelque chose de lourd pour notre commune, mais s'endetter pour une construction scolaire pour les cinquante prochaines années, je pense que c'est une responsabilité qu'on doit assumer et je vous invite à le faire ce soir, en votant ce crédit d'études.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

J'aimerais encore répondre par rapport à deux éléments qui ont été soulevés tout à l'heure.

J'aimerais juste rappeler que les commissions ad hoc et les séances de groupe qui précèdent le Conseil Communal sont aussi là pour préparer les décisions qui seront prises pendant la séance du Conseil communal. Et quand j'entends qu'on ne sait pas effectivement si les CHF 7,2 millions sont compris dans les CHF 61 millions, ben oui, c'est non seulement indiqué dans le rapport, mais en tout cas pour notre groupe, cela a été précisé lundi soir. Je ne peux pas laisser passer cet élément-là, qui laisse planer un doute sur le financement et sur les différents coûts qui composent ce préavis.

Ensuite, on nous a reproché l'urgence de la création de bâtiments, on nous reproche maintenant la planification. Je dois dire, que j'ai un petit peu de la peine à comprendre, surtout que maintenant, chaque année nous faisons cette analyse d'évolution de la population et, comme je l'ai exprimé à plusieurs reprises, nous suivons ces statistiques de près, puisque depuis 2016, les indications qui nous étaient données par le Canton, nous indiquaient que nous étions plutôt dans la moyenne d'une évolution de la population, alors que nous avons vu que depuis 2019, nous sommes dans la fourchette haute. Raison pour laquelle, nous proposons cet agrandissement.

Dernier élément, mais le mieux placé serait M. Fague, directeur des établissements secondaires, c'est de rappeler que pour le collège des Alpes, les mouvements d'élèves ne dépendent pas seulement de l'avis du directeur, mais principalement des effets de seuil, des reclassements, des redoublements éventuels et des orientations, d'où la planification fine qui doit être faite et, cette planification fine, la direction du secondaire arrive à l'avoir

proche de fin juin et début juillet. Donc, vous pouvez voir aussi qu'il y a des éléments sur lesquels, les directions sont très attentives et raison pour laquelle ces chiffres n'ont pas été remis en cause. Je vous enjoins sincèrement à soutenir ce préavis.

M. Gérald CUCHE demande la parole :

Une nouvelle approche est initiée dans la présentation à notre conseil communal, du traitement des honoraires figurants dans ce préavis

1. Un seul architecte qui coordonne tout le projet et qui travaille en partenariat avec plusieurs ingénieurs. Les honoraires de chacun des domaines, ont fait l'objet de négociations de la part de la DUE, qui ont été acceptées par les mandataires.
2. L'architecte a annoncé un crédit d'ouvrage d'environ CHF 84 millions TTC. La DUE sur la base de ses expériences et de deux objets, le collège de la rue de l'Université à Lausanne et le Gymnase de Beaulieu a demandé à l'architecte une simplification du projet qui ramènerait le crédit d'ouvrage à environ CHF 61 millions, honoraires inclus.
3. Les négociations à la baisse du coût déterminant ont principalement porté sur les CFC 1 et CFC 2 Travaux préparatoires et Bâtiment. Ont été analysés le calcul des heures, le coût des tarifs horaires de chaque mandataire et la négociation des coûts au m² et au m³. Pour obtenir l'accord de l'architecte et des mandataires, une provision de réserve pour l'adaptation du coût déterminant de CHF 537'800.00 a été accordée et celle-ci sera activée que dans le cas où le coût déterminant serait supérieur aux prévisions ou revu à la baisse si en finalité le coût déterminant était inférieur aux prévisions.
La nouvelle valeur du coût déterminant est d'environ CHF 45 millions, soit des économies demandées par la DUE de près de CHF 9 millions.
4. Dès le début un BAMO, assistant du maître d'ouvrage, sera désigné par appel d'offres. Les honoraires du BAMO ont été négociés pour un montant de CHF 280'000.00.
5. Un pilotage logistique du groupe de mandataires sera mis en place. Le BAMO y occupera un rôle important en indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et de ses mandataires. Il assurera également un rôle de médiateur et de soutien dans les décisions à prendre tout au long de la réalisation de l'ouvrage.
6. Si nous acceptons ce préavis, au bout de cette étude concernant les CFC 1 et 2 ce sont 48% de la totalité des prestations qui auront été étudiées et 70% des appels d'offres qui seront rentrés. Avantage : peu de risque d'une forte augmentation de coûts.
7. La note architecturale 2 d'Arnold Reymond empêche toute modification des façades : L'assainissement concernera donc essentiellement, les toits, les fenêtres, les contrecœurs
8. A la fin des travaux, des économies d'énergie d'environ 50% sont prévues soit environ CHF 85'000.00 par année. Le bâtiment est aussi prévu pour être le départ du chauffage à distance. Le sous-sol du bâtiment permet son installation et celle-ci sera effectuée par le SIL.

J'encourage donc les conseillères et conseillers présents dans la salle à voter en faveur de ce crédit d'études de CHF 7,25 millions.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je le dis d'emblée, je voterai « oui » dans un moment.

Mais certaines réactions, certains chiffres articulés, m'incitent à anticiper un peu sur ma présentation de tout à l'heure, ce qui fait qu'elle sera plus courte, donc au final, vous gagnez, vous ne perdez rien.

Je rappelle juste que le plan intentionnel des investissements 2025-2028, avant les décisions de ce jour, montrent un volume de projets de CHF 360 millions, dont CHF 112 millions restent à investir sur des crédits déjà votés et CHF 248 millions pour des projets à voter, y compris celui qui nous préoccupe ce soir. Les crédits votés par ce Conseil depuis janvier dernier totalisent déjà CHF 30 millions en chiffres ronds. Or, ces mêmes

investissements, figuraient dans le plan des investissements présentés à ce Conseil en décembre dernier, pour CHF 23,6 millions. C'est plus CHF 6,2 millions, plus 25%. Avec les crédits de tout à l'heure, c'est plus CHF 7,4 millions, plus 25%.

Donc parler de spéculations sur une éventuelle hausse au niveau du crédit de construction, c'est un peu téméraire, je pense que les chiffres d'expérience montrent que ce risque existe. Je me répète : je sais que je vous fatigue à répéter toujours la même litanie, ce plan d'investissements préconisé, n'est à mon sens, mais cela n'engage que moi, pas financier, si on admet, comme la Municipalité dans son préavis sur l'arrêté d'imposition, qu'un endettement allant au-delà de CHF 400-430 millions n'est pas possible. Ceci, dans un contexte où la marge d'autofinancement risque bel et bien d'être négative aux cours des prochaines années et que la nouvelle péréquation va siphonner 87% de toute hausse des recettes fiscales.

Ce n'est pas financier, même au prix d'une hypothétique hausse modérée de la fiscalité communale, c'est-à-dire, en agissant sur le point d'impôt. En effet, une augmentation du taux d'imposition dans la moyenne cantonale n'apporterait au mieux que CHF 11 millions supplémentaires par année. Il faut mettre ces 11 millions en relation, je suis désolé de revenir là-dessus, avec le surcoût de nos investissements par rapport au plan de décembre dernier, qui atteint déjà CHF 6,2 millions au mois de mai, potentiellement CHF 7,4 millions tout à l'heure. Je vous laisse imaginer ce qu'il resterait de ces 11 millions à la fin de décembre prochain, si nous continuons à ce rythme.

Une hausse d'impôt seule ne peut donc pas résoudre notre problème, elle ne ferait qu'atténuer l'aggravation de ce problème. On peut avoir une appréciation politique différente des mesures à prendre et des priorités, il n'en demeure pas moins que nous devons tous tenir compte des mêmes contraintes objectives. Si nous ne freinons pas nos dépenses de fonctionnement, si nous n'instaurons pas une culture de parcimonie dans le choix et le dimensionnement de nos investissements, nous ne parviendrons pas à maintenir l'endettement à un niveau supportable ou tout simplement possible, même en augmentant le taux d'imposition au niveau de la moyenne cantonale.

Il faut à mon sens une prise de conscience, comprendre ces soi-disant blocages dont on a parlé dans la presse, arrêter de rêver, on ne pourra pas tout réaliser, c'est notre responsabilité à tous.

Le Conseil a fait quelques choix dernièrement, le plus important avec le refus du PP8 et d'autres, en fin d'année et en début de cette année, plus récemment encore. On peut s'insurger, on peut décréter que certains n'ont rien compris, mais on ne peut pas vendre du rêve à notre population sans lui en avoir annoncé le coût réel, car en définitive c'est elle qui a le dernier mot, en particulier en matière de fiscalité et parfois d'urbanisme. Ces refus, qualifiés parfois de blocages, permettent peut-être d'aborder un peu plus sereinement le projet dont nous parlons ce soir, la Commission des finances a effectivement dit oui, j'ai fait partie de celles et ceux qui ont dit oui, les besoins scolaires et parascolaires sont pour moi une priorité. Mais j'en appelle à notre exécutif, les chiffres rappelés concernant les crédits pour les études et pour les constructions de gymnases ex nihilo avec toutes les infrastructures nécessaires pour 1'100 élèves laissent songeurs, quand on les confronte aux chiffres que vous nous présentez.

Il serait rassurant, qu'avant le vote qui va suivre, mais cela a déjà été fait en partie par notre syndic, que vous puissiez nous dire que vous allez utiliser une partie du crédit d'études pour redimensionner le projet, non pas le programme, mais donner un mandat aux mandataires de réduire l'enveloppe de ce projet de 15 à 20%, plutôt que de venir avec un surcoût, au moment du crédit de construction, surcoût qui sonnerait alors là certainement le glas de cette extension, rénovation d'Arnold Reymond.

M. Guillaume ROY demande la parole :

Pour compléter et éclairer ce que vient de dire M. Briod, je crois que cela serait utile pour les membres du Conseil ici présents d'avoir un éclairage sur les autres investissements majeurs qui sont prévus d'ici la fin de la législature. Ce sont des budgets importants qui ont été votés ces derniers temps et on apprécierait que vous nous rappeliez quels sont les masses principales qui sont encore prévues.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je pense que ce n'est pas le moment de faire le débat sur le plan des investissements, moi je ne l'ai pas avec moi, M. Roy. La dernière version du plan d'investissements qui a été donnée à votre Conseil sous forme de communication à la fin de l'année 2024, qui donne à peu près les projections sur les cinq prochaines années, c'est le fil rouge si on veut en termes de volume d'investissements qui est prévisible sous réserve des choix de priorité qui seraient faits entre le plan des investissements et les crédits qui sont demandés à votre Conseil. Mais, je ne peux pas vous donner une liste maintenant extraite de ce plan d'investissements, le Conseil en a connaissance et sait en faire bon usage.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je reviens sur certaines analyses parce que je viens de terminer trois bâtiments en classe 2 dans le Canton de Vaud, le Châtelard aux Avants, une maison aussi aux Avants où M. et Mme Moninge habitent et également au Châtelard à Lutry qui est aussi en classe 2. Je tiens à préciser que les analyses et les coûts qui sont mentionnés à l'heure actuelle me paraissent complètement hors de portée par rapport à la réalité des travaux qui sont à réaliser. Donc, je ne comprends pas comment on peut, sur la base d'analyses aléatoires, ce que vous m'avez répondu, M. Girardet, ce n'est pas automatiquement quelque chose qui est évident, donc, si jamais je tiens à votre disposition les coûts au m² et au m³ des bâtiments que je viens de finir.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Tout à l'heure M. Chevallaz n'a pas pu laisser passer les propos qui étaient tenus. A mon tour, je ne peux pas laisser passer les propos qui ont été tenus par M. Reichen, puisqu'il a présenté les projections de ces projets à une séance de présidents de groupes et présidents de partis. Dire qu'il ne connaît pas la liste et les projets des préavis qui viennent dans l'année à venir est un peu ambigu. Je lui demande qu'il puisse lever le secret de cette séance, afin qu'on puisse communiquer les éléments qui ont été transmis aux présidents de groupes et présidents de partis à nos membres du Conseil Communal.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je réponds, mais je ne veux pas insister plus que ça, je réponds à M. du Bois mais volontiers, je prends volontiers vos chiffres et les résultats des rénovations des bâtiments en note 2 que vous venez de réaliser, tout en gardant à l'esprit qu'une villa ou un bâtiment scolaire de l'ampleur d'Arnold Reymond ne sont forcément pas comparables.

Mais on prend volontiers ces comparaisons, gardez à l'esprit qu'on parle d'un crédit d'études et un crédit d'études par définition permet d'étudier le projet qu'on va réaliser et c'est de cela qu'on vous parle ce soir.

Pour répondre, tant que j'ai encore la parole, à M. Briod et oui le travail de simplification a déjà commencé, puisque entre le projet sorti du MEP et le projet qui vous est soumis ce soir, par le coût déterminant, il y a déjà une simplification qui a été faite, c'est ce que le jury d'experts avait demandé dans son rapport, c'est ce qu'on a dit aux mandataires dans la négociation permettant d'arriver à ce crédit d'études et évidemment, ce n'est pas maintenant qu'on a atteint la première limite qu'on va dire, faites comme vous voulez

jusqu'au crédit d'investissement. Il est évident qu'on va tenir cet objectif de CHF 61 millions pour arriver jusqu'au crédit d'investissement.

M. Gil REICHEN demande la parole :

M. Carnello, il ne faut quand même pas charrier : je n'ai pas dit que je ne connaissais pas les investissements, j'ai dit que je n'avais pas le plan des investissements sous les yeux. Il n'y a pas de secret à lever, la séance avec les présidents de partis et de groupes, on a fait que de sortir du plan des investissements, les principaux objets qui allaient vraisemblablement être présentés dans les mois qui viennent. C'est tout. Vous allez sur la séance du mois de décembre 2024, vous cliquer sur « Plan des investissements Annexes » et vous avez le tableur Excel qui a été présenté en décembre 2024 au Conseil Communal, vous allez à la dernière page et vous avez les totaux prévisionnels par année jusqu'en 2028.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je remercie M. Reichen de nous avoir permis de pouvoir sortir ces éléments du plan d'investissements lors de cette séance et de pouvoir les partager, parce que j'ai eu la surprise de constater qu'effectivement, par rapport au plan d'investissements présenté lors de cette séance, des éléments ne seront pas abordés dans l'année à venir, alors qu'ils figurent au plan d'investissements et inversement des choses qui dépassaient cet horizon temps sont intégrés. Cela sera intéressant de pouvoir comparer et je le remercie d'avoir levé ce secret de fonction.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Je m'étonne, qu'une fois de plus, le débat sur le plan des investissements vienne parasiter le débat sur un sujet de fond qui est la réponse aux besoins scolaires.

Nous avons une commission des finances qui a d'ailleurs préavisé favorablement comme l'a rappelé M. Briod sur ce préavis-là, je voudrais recommander aux membres de la Commission des finances, commission qui compte des membres de tous les partis, si tous les partis sont insatisfaits avec la présentation du plan des investissements, profitez des séances de la Commission des finances pour demander une version différente ou améliorée de ce plan pour le mois d'octobre.

Chaque séance on a à nouveau ce débat sur le plan des investissements qui vient parasiter les discussions de fond, donc cela serait bien que ce débat de fond se passe là où il devrait se passer, c'est-à-dire à la Commission des finances.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Une toute dernière précision à l'attention de M. le Conseiller Carnello, je n'ai pas, pour être clair, levé le secret ce soir et j'aimerais dire à tous les présidents de partis et de groupes qui participent à ces séances, il n'y a aucun secret. Le but de ces séances est de transmettre une information aux présidents de partis et de groupes dans l'espoir qu'ils fassent suivre cette information à leur groupe. S'il vous plaît, toutes celles et ceux qui pensent qu'il y a un secret, non, il n'y en pas, informez le plus possible et le mieux possible vos groupes des discussions qu'on a dans ces séances.

Une dernière remarque à l'attention de Mme Viredaz, le plan des investissements est passé en revue à chaque séance de la Commission des finances, donc elle est de ce fait parfaitement au courant du suivi des plans des investissements.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Elle est close.

Nous allons passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis 15-2025.
Je vous les lis :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 7'250'000.00 TTC destiné à financer la poursuite des études en vue de l'assainissement énergétique et de la mise en conformité et extensions des bâtiments du Collège Arnold Reymond, dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans.

Il a été demandé tout à l'heure un vote à l'appel nominal.

M. Jean-Denis Briod demande la parole :

Ce n'est pas un dialogue entre le président de la Cofin et la présidente de la commission de gestion, mais je suis d'autant plus à l'aise de formuler la proposition que je vais faire, puisque j'ai annoncé comment j'allais voter, donc je n'ai aucun problème avec ça, mais je sais avec quel esprit est fait cette demande de vote à l'appel nominal et la seule façon de l'éviter, d'après l'art. 91, c'est qu'un membre du Conseil propose et je le fais, un vote à bulletin secret.

Le Président :

Est-ce que cinq personnes appuient votre demande, c'est le cas.

Nous allons devoir départager la question entre le vote nominal ou le vote à bulletin secret.

M. Rihab HAMMAMI demande la parole :

C'est honteux, franchement, c'est honteux !

Assumez, vous n'arrêtez pas de parler de la responsabilité qu'on a aux yeux de la population et vous voulez vous cacher derrière un vote à bulletin secret, pour un vote aussi important. Je vous invite à aller faire un petit tour dans le Collège Arnold Reymond pour voir comment les enfants se fabriquent des éventails en papier pour s'aérer, cela sera un bon début pour constater l'urgence de la nécessité de ces rénovations.

Assumez vos positions, pourquoi vous voulez vous cacher ? C'est simple, on a demandé un vote à l'appel nominal, allez jusqu'au bout, assumez votre position, vous nous avez bien dit qu'on avait une responsabilité par rapport à la population. Assumez votre responsabilité. Vous avez été élus nommément, assumez nommément.

(Applaudissements)

Le Président :

Nous allons devoir départager les deux propositions de vote, conformément à l'art. 91 al 3, les scrutateurs préparent la procédure de vote.

M. Guillaume ROY demande la parole :

Je demande un vote nominal sur le vote consistant à départager ces deux manières de voter.

Le Président :

Est-ce que cinq personnes appuient cette demande ? C'est le cas.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je remercie mon collègue, Guillaume, de cette proposition.

Avant de lui répondre, j'aimerais répondre à M. Hammami. Je n'ai aucun problème à assumer mon vote, je vous en ai d'ailleurs informé. En revanche, où j'ai plus de peine, c'est l'utilisation malveillante qui est faite après de ces listes qui figurent dans les procès-verbaux, que tout le monde peut d'ailleurs consulter. Cette séance est publique, il n'y a donc aucun problème, les résultats paraîtront à l'écran, il n'y a pas de malhonnêteté là-dedans. C'est d'ailleurs un droit réglementaire.

Maintenant quant à la question de M. Roy, j'attire votre attention sur l'art. 91 al. 3 qui dit qu'en présence d'une demande de votation au scrutin secret et d'une demande de vote à l'appel nominal, le Conseil décide de la procédure par un vote à main levée. Donc là, il n'y a pas le choix.

Le Président :

Cela sera donc un vote électronique à main levée.

L'appel nominal, cela sera la position « oui » et l'appel à bulletin secret cela sera la position « non ». Est-ce que c'est clair ? Vous voyez l'explication à l'écran.

Le vote est ouvert.

« Oui » si vous souhaitez l'appel nominal, « non », si vous souhaitez le vote à bulletin secret.

Le vote est clos.

Résultats du vote : le vote nominal est accepté par 49 oui, contre 29 pour le bulletin secret, 7 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

Nous allons passer au vote sur les trois conclusions que je vous ai lues tout à l'heure et que je ne vais pas répéter, ce vote sera donc un vote à l'appel nominal, la liste des résultats figurera dans le procès-verbal.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 15-2025 est accepté par 57 oui, 22 non, 6 abstentions.

Les noms s'affichent à l'écran, conformément à la procédure d'un vote nominal. Ce vote sera consigné dans le procès-verbal, le vote électronique pouvant tenir lieu d'appel nominal.

57 conseillères et conseillers ont accepté le préavis

BRIOD Jean-Denis
CONSTANTIN Olivier
CUCHE Gérald
DUFOUR Claude
FAVRE Dominique
FAVRE Pierre Marie
FERNANDEZ Mathias
FREISE Alexandra
LEUBA Nicolas
ZAPPELI Pierre
YERSIN Lena
JUNG Liuna
KOTTE Pascal
CUCHE Pascale

GAUDIN Jérôme
GODART Michel
GUMY Anne
KUONEN Remo
KUONEN Verena
LEVY Sébastien
MARIN GUEX Lorena
STEHLIN André
STEINHÄUSLIN JEANRENAUD Florence
MOULY Jean-Claude
DU BOIS Patrick
FERRARI Léo
BAEZ Juana Yolanda
CUENOUD GONZALEZ Odile
J'ESPERE Thomas
FRÜH Cynthia
GUILLEN Carlos
HAMMAMI Rihab
HÄUSERMANN David
REITH Eva
MARCHAND Paul Emile
NOUR Yassin
OGAY André
TAFELMACHER Pauline
THALMANN Muriel
ZOLLIKER Line
BEJAN Gabriela
CAMPICHE RUEGG Evelyne
CARDIS Valentine
CHEVALLEY Antonin
CONTINI David
DAUNER GARDIOL Isabelle
GÄMPERLE Claudia
KLEIN Yannick
MAYENFISCH-TOBIN Mary
MEDANA Francine
ROUBATY Quentin
ROY Guillaume
SAXER Adrien
SCHRANZ Anne
ILLY Cynthia
CARDIS Melissa
VIREDAZ FERRARI Anne

22 conseillères et conseillers ont refusé le préavis

ANKEN Frédéric
BURNET Olivier
DUVOISIN Jean-Marc
GRATIER Tristan
HAMMER Daniel
HARAMIS Denise-Elise
BOREL Fabien

HIRSCH-LORENZ Karine
LOGOZ François
MALLAUN Barbara
MARLETAZ Jean-Marie
MASSON Liliane
TORTI Marco
ZIMET Roger
DU BOIS Roland
FERASSON Guillaume
GALLEY Bertrand
CARNELLO Robin
CURRAT Yves
FARKAS Isabelle
LUDE Nathalie
DE ROSA Serena

5 conseillères et conseillers se sont abstenus :

BERNHEIM Nathalie
DUVOISIN Jean-Luc
KARDUM Leonardo
YERSIN Bertrand
PRIVET Nadia

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je voudrais émettre deux vœux à l'attention de la Municipalité à la suite de ce vote.

Tout d'abord, lors de notre débat sur le crédit d'études concernant le MEP en juin de l'année dernière, je cite les propos de M. le Syndic concernant ce deuxième crédit d'études, donc celui d'aujourd'hui qui disait : « Ce deuxième crédit d'études servira à développer un avant-projet et dans le cadre du développement d'un avant-projet, on pourra effectivement demander aux groupes de mandataires d'approfondir tel ou tel aspect qui ne fait pas partie aujourd'hui du MEP. ».

Nous avons à plusieurs reprises parler de vision à long terme, M. le Syndic a également dit que c'est un investissement pour les cinquante prochaines années. En juin de l'année dernière, on avait évoqué d'étudier les possibilités pour pouvoir étendre le programme sportif, dans le périmètre de ce projet, et je reprendrai donc le vœu de Mme Odile Cuénoud Gonzalez, qui m'avait alors soutenu, qui disait que le Parti Socialiste souhaite présenter un vœu à la Municipalité et ce vœu est le suivant :

« Dans le cadre de la procédure autour de cet objet, que la Municipalité continue d'étudier toutes les options d'emplacements de dimension de nouveaux bâtiments sportifs afin qu'un maximum de sports possibles puissent y être pratiqués, même des sports pas encore pratiqués à Pully, pour élargir l'offre de la commune et imaginer ainsi une plus grande amplitude dans l'événementiel sportif et communautaire. »

Voilà, pour ce qui concerne le premier vœu.

Pour le second vœu, nous avons donc eu divers préavis sur les infrastructures scolaires ces dernières années. Dans ces préavis figurait une ligne de temps, avec la planification scolaire sous la forme d'un calendrier. Dans cette ligne de temps, celle-ci était décomposée en quatre phases, et nous sommes arrivés aujourd'hui, presque, puisqu'il y aura le crédit de réalisation, à la fin de la phase 3, qui prévoyait la construction de l'extension du Collège Principal, qui est actuellement en cours et l'extension de l'Arnold Reymond qui est aussi en cours. Il y a également une phase 4 dans cette ligne de temps et si je reprends un petit peu chronologiquement, celle-ci était intitulée initialement

bâtiment définitif à Chantemerle, puis après, bâtiment scolaire complémentaire et puis dans le rapport d'activités de 2023, à définir selon besoins futurs éventuels.

Ainsi mon vœu à l'attention de la Municipalité est de les enjoindre à présenter un préavis d'intention pour qu'elle puisse justement expliquer les intentions sur cette quatrième phase et permettre au Conseil communal d'orienter les choix stratégiques et en particulier, celui concernant les nouvelles constructions, comme celles qui figurent justement dans ce rapport d'activités 2023, celle qui est prévue sur les anciennes serres horticoles aux Boverattes ou encore à côté du Collège de Chamblandes.

Voilà mes deux vœux.

2.5 Préavis 16-2025 Rapport de gestion 2024

Le Président :

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 16-2025 qui est le rapport de gestion 2024 et, deuxièmement, le préavis 17-2024 qui porte sur les comptes 2024.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion et sur les comptes. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront leurs conclusions. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité.

En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote portera sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et comptes.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre la Présidente de la Commission de gestion, Mme Anne Viredaz, que je prie de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2024 et sur le travail de la Commission.

Mme Anne VIREDAZ :

Alors que notre Conseil s'apprête à entamer une longue pause estivale, jusqu'au mois d'octobre, et si vous souhaitez ne pas sombrer dans la léthargie, je ne peux que vous recommander la lecture de deux ouvrages très enrichissants, bien qu'un peu longs : le rapport de gestion de la municipalité et le rapport de la commission de gestion. Vous y trouverez une mine d'informations insoupçonnées sur les activités des autorités et sur la vie communale en général.

Ceci dit, comme chaque année au printemps, la Commission de gestion s'est attelée à un examen minutieux de la gestion de l'exercice précédent, d'abord sur la base d'une version provisoire du rapport de gestion de la municipalité, qui nous

a été remise en février, puis en mars en allant dans les dicastères questionner les responsables de la municipalité et de l'administration.

En mars aussi, une délégation de la commission a visité le nouveau bâtiment scolaire de Chantemerle Nord, les locaux de l'UAPE au rez-de-chaussée et les équipements scolaires dans les étages supérieurs. Elle a pu constater la qualité des équipements mis à disposition, sachant que quelques travaux complémentaires seront encore réalisés durant l'été.

Je tiens à remercier ici pour leur engagement les 18 commissaires qui m'accompagnent au sein de la Commission de gestion, ainsi que les membres de la Municipalité et les responsables de l'administration qui ont reçu les commissaires et répondu à toutes leurs questions.

La situation financière de la commune est une préoccupation constante du Conseil communal ; c'est pourquoi la commission de gestion a décidé d'en faire un thème transversal lors de son examen de l'exercice 2024. Des questions sur les mesures d'économie et les recettes ont été posées dans tous les dicastères, avec des réponses parfois très détaillées, mais parfois aussi plus évasives.

Parmi les thèmes spécifiques traités cette année, j'aimerais en citer un, qui a rarement été abordé par la Commission de gestion les années précédentes, celui de la gestion des affaires sociales, de l'accessibilité à l'information sur les prestations sociales, de la collaboration entre la Commune et le Centre social régional, par exemple. Pully est une commune riche, dit-on, mais ce n'est pas le cas de toute sa population. Le rapport nous apprend que plus de 4'000 contribuables touchent des subsides à l'assurance-maladie et qu'il y a à Pully 480 bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Je profite de féliciter la DJAS pour le nouveau dépliant distribué à tous les ménages récemment. On y trouve des informations claires et précises sur les prestations fournies à la population, prestations sociales, socio-culturelles, prestations pour les jeunes, pour les seniors, etc. Ce dépliant est très bien fait.

A l'issue de ses travaux, la Commission de gestion a formulé un vœu et trois observations, auxquels la Municipalité a répondu dans un document qui vous a été transmis.

La Commission se réjouit que dans sa réponse au vœu, la Municipalité s'engage à réaliser une vingtaine de logements protégés, appelés aujourd'hui logements adaptés avec accompagnement, dans le cadre de la rénovation et de la surélévation d'un bâtiment propriété de la commune, dans le secteur Clergère-gare, lorsque le plan d'affectation pourra entrer en vigueur.

Les trois observations portent sur la préservation de la fresque romaine et l'Archéolab, sur la pataugeoire du Parc Guillemin, toujours lui, et sur la révision régulière des tarifs d'accueil de jour des enfants. Les réponses de la Municipalité aux observations vont être traitées ci-après à l'ordre du jour.

Il va de soi que lors de l'examen du prochain exercice, la Commission de gestion assurera le suivi des développements dans les domaines qui ont fait l'objet de vœu et d'observations.

En conclusion, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Elle salue le travail accompli par la Municipalité et le personnel de l'administration communale et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2024 et à donner décharge aux organes responsables.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz, merci pour l'important travail approfondi effectué par la Commission. Et comme vous l'avez relevé, la Commission de gestion a formulé un vœu et trois observations. Le Conseil ne délibère pas sur les vœux, la Municipalité a formulé des réponses et il appartient à la Commission de gestion d'en assurer le suivi, comme vous nous l'avez dit, Mme Viredaz.

En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. Ces trois réponses ont été communiquées dans le document que vous avez toutes et tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 16-2025 - Rapport de gestion 2024. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière lèvent leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante, comme chaque année : nous allons passer en revue le rapport de gestion de la Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Les observations de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre concerné.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la Commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2024, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous invite donc maintenant à prendre le rapport de gestion et j'ouvre la discussion.

Rapport de gestion 2024

Chapitre 1 - Municipalité pages 7-12

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 2 - Conseil communal pages 13-20

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 3 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles pages 23-62

Le Président :

Nous avons pour ce chapitre une observation qui a été faite par la Commission de gestion. Je vous propose d'ouvrir maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à cette première observation concernant la Fresque romaine et l'ArchéoLab.

Quelqu'un veut-il intervenir par rapport à cette réponse ou concernant l'entier du chapitre ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote sur la réponse de la Municipalité.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sur ce point précis sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à la quasi-unanimité, moins 2 abstentions.

Chapitre 4 - Direction des domaines, gérances et sports pages 65-74

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 5 - Direction des travaux et des services industriels pages 83-97

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 6 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement pages 103-118

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

Je me permets de prendre la parole en relation avec le Collège de Chantemerle.

En effet, à la suite de la réception de l'expertise du bureau GVM assainissement relative à la qualité de l'air dans le collège de Chantemerle, considérée comme mauvaise selon ladite expertise, un éventail de solutions « constructives et organisationnelles » a été proposé par la DUE pour régler le problème du CO2 dans les salles de classes. Ces solutions ont été transmises au conseil communal le 30 avril 2025.

La communication n°2-2025 du 30 avril 2025 indique le suivant :

« Ces mesures constructives seront mises en œuvre à l'été 2025, pendant les vacances scolaires ». Les travaux devraient être effectués pendant cet été, quand les enfants sont en vacances et hors du collège. Mais, il semble actuellement que ces travaux n'auront vraisemblablement pas lieu cet été.

Mes questions transmises au préalable à la DUE, dirigée par notre Conseiller Municipal, M. Lucas Girardet, sont les suivantes :

- Quand est-ce que les travaux vont avoir lieu ?
- Quel budget sera demandé au Conseil communal ?
- Dans quel délai ?
- Est-ce que les enfants et les enseignants ont encore des symptômes, qui ont conduit à l'expertise, tel que maux de tête, maux de ventre ?
- Pourquoi est-ce qu'un assainissement de l'air n'est pas envisagé ? En effet, divers composants volatiles aériens ont été relevés dans le cadre de cette expertise.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Merci à Mme Hirsch-Lorenz de m'avoir transmis ses questions.

Les travaux n'auront pas lieu cet été, mais seront entrepris aux vacances d'automne, l'entreprise qui doit les faire et qui doit être, pour des questions de garantie, la même que celle qui a fait la construction du bâtiment, n'est pas disponible cet été. C'est pourquoi, les travaux seront faits pendant les vacances scolaires d'automne.

Pour le budget, il ne sera rien demandé au Conseil, les frais de travaux seront pris sur les préavis de construction, qui n'est toujours pas bouclé.

A notre connaissance, aucun utilisateur du collège de Chantemerle n'a de symptômes, tels que maux de ventre ou maux de tête ou autres.

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

Il y a encore une dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu :

Pourquoi est-ce qu'un assainissement de l'air n'est pas envisagé ?

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Effectivement, je n'ai pas répondu à cette question, désolé.

L'assainissement de l'air n'est pas nécessaire, si vous avez la même lecture que nous des analyses qui ont été faites durant ce dernier hiver jusqu'au printemps, l'air est qualifié de bon dans ce bâtiment.

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

Tant l'expertise, que le rapport de la DUE mentionnent clairement que la qualité de l'air est mauvaise, notamment dans la catégorie de l'essence de térébenthine. La note C, c'est-à-dire la dernière, a été attribuée, dans plusieurs salles de classes, la valeur dépasse au moins deux fois le seuil recommandé et une réduction des sources est préconisée.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je crois qu'on ne va pas allonger, je vous ai déjà répondu et explique que oui, c'est un bâtiment construit exclusivement en bois, et qu'il y a de la térébenthine de bois ; forcément du bois sort des molécules semblables à celles de la térébenthine. Cela ne va pas dire que les enfants respirent de la térébenthine, c'est les mêmes molécules qui s'y retrouvent, le protocole de l'analyse de l'air a été très détaillée et je vous prie de vous référer aux résultats des études qui ont été transmises à l'ensemble du Conseil.

Le Président :

La discussion se poursuit sur ce chapitre 6.

Pour ce chapitre, nous avons la deuxième observation de la Commission de gestion, concernant la pataugeoire du Parc Guillemin.

Je vous propose d'ouvrir maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à cette observation. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette réponse ? Ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée, avec 1 non et une quinzaine d'abstentions.

Nous votons maintenant sur l'adoption de ce chapitre 6 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement avec les cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre, merci de le manifester en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 6 est approuvé avec quelques abstentions.

Chapitre 7 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique pages 119-158

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Pour ce chapitre, nous avons la troisième observation de la Commission de gestion, concernant la révision régulière des tarifs d'accueil de jour.

Je vous propose d'ouvrir maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à cette observation. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette réponse ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée, il y a 6 abstentions.

Un vœu a également été formulé pour ce chapitre l'absence d'appartement protégés à Pully. La parole est-elle demandée concernant ce vœu ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2024 et le rapport de la Commission de gestion.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

2.6 Préavis 17-2025 Comptes 2024

Le Président :

Je demande au Président de la Commission des finances, M. Jean-Denis Briod, de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur les comptes 2024 et sur les conclusions de la Commission des finances.

Monsieur Jean-Denis BRIOD :

Vous avez reçu tous les documents nécessaires pour faire votre propre appréciation sur les comptes 2024, vous avez lu les propositions de la Municipalité, les conclusions de l'organe de révision et les recommandations de la Commission des finances.

Vous savez donc tous déjà que les comptes 2024 qui vous sont soumis sont conformes aux lois et règlements applicables, qu'ils sont spectaculairement meilleurs qu'attendus et qu'il vous est recommandé de les approuver, de même que ceux de la CISTEP et de donner décharge aux organes responsables. Il est difficile d'imaginer dans ces circonstances que votre vote de tour à l'heure aille dans un sens contraire.

Je vais cependant rappeler comme d'habitude quelques aspects de ces comptes.

Un rappel des chiffres 2024 tout d'abord : on passe d'une perte budgétée de CHF 9 millions à un bénéfice de CHF 4,3 millions, très proche de celui atteint en 2023.

L'amélioration par rapport au budget est de CHF 13,3 millions. Les principaux contributeurs expliquant l'essentiel, 85% de cet écart, vous l'avez lu, sont :

- la forte augmentation des recettes fiscales de CHF 16,7 millions qui n'est pas totalement neutralisée par la hausse concomitante de CHF 11,4 millions de la charge nette des

péréquations comptabilisée selon les décomptes finaux 2024 et 2023. Il subsiste ainsi un montant net de CHF 5,3 millions en faveur de notre Commune ;

- la participation aux coûts des transports publics de CHF 2,6 millions moins élevée que prévu ;

- la dissolution du « fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale » rendu nécessaire par l'introduction du nouveau référentiel comptable, qui améliore le résultat à hauteur de CHF 3,1 millions ;

La marge d'autofinancement proche de CHF 9 millions couvre 70% des investissements nets, qui sont exceptionnellement bas en 2024, de CHF 12,7 millions. C'est faible comparé à ce qui nous attend ces prochaines années.

L'endettement au 31 décembre 2024 auprès d'instituts financiers, soit CHF 147,6 millions, est en diminution de CHF 15,6 millions par rapport à l'année antérieure. En tenant compte des montants des factures des péréquations impayées, les engagements totalisaient CHF 193,7 millions au 31 décembre 2023 et CHF 166,5 millions au 31 décembre 2024 ; il faut se réjouir de cette réduction de CHF 27,2 millions de nos engagements rendue possible par, je simplifie un peu, la marge d'autofinancement de CHF 9 millions, l'utilisation de nos liquidités qui diminuent elles aussi de CHF 9 millions en 2024, et enfin par l'augmentation de notre fonds de roulement, autrement dit, on sait financé via nos créanciers, à hauteur de CHF 9 millions.

S'ils veulent nuancer ce tableau très positif, les esprits chagrins diront que le résultat 2024 est embelli par une dissolution de provision de CHF 3,1 millions et qu'il subsiste des risques non comptabilisés de quelque CHF 3,9 millions liés aux décomptes finaux des péréquations des exercices 2024 et antérieurs, CHF 1,6 millions pour 2019 et 2,3 millions pour 2024 estimés par l'organe de révision qui n'a pas jugé nécessaire de remettre en cause le bouclage, étant donné que cela n'était qu'une estimation, mais c'est un risque qui risque de grever les exercices 2025 et suivants.

Ces bons chiffres de l'exercice 2024 annoncent-ils une amélioration durable ou masquent-ils une réalité moins réjouissante ? Nous nous trouvons de toute évidence malheureusement dans la deuxième hypothèse. Le budget 2025, perte de CHF 9,9 millions et les projections des années suivantes, laissent entrevoir une marge d'autofinancement durablement négative. La progression des charges maîtrisables continue actuellement à un rythme de 5% l'an en chiffres ronds, l'augmentation des recettes fiscales, qui sont en 2024 au plus haut historique, continuera à être siphonnée à hauteur de 87% par la nouvelle péréquation, laquelle n'apportera aucun soulagement à nos finances par rapport à l'ancienne.

Je ne reviens sur le plan des investissements 2025-2028, j'en ai largement fait état il y a un instant. Je ne reviens pas non plus sur l'appel à la frugalité dans les dépenses de fonctionnement et d'investissements de tout à l'heure, je sais que je vous lasse.

Mais pour l'heure, ne boudons pas notre plaisir, les bons chiffres 2024 offrent un répit bienvenu pour se mettre en ordre de marche pour affronter les difficultés à venir et c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande de faire vôtres ses conclusions d'approuver les comptes 2024, avec remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la Commission et de ce Conseil.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Le Président :

Je remercie également tous les commissaires pour l'important travail effectué et je note qu'il n'y a pas eu d'observations de la part de la Commission à la Municipalité.

Comme le stipule notre règlement, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur les questions en rapport avec l'entrée en matière proprement dite.
Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.
Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
C'est à l'unanimité moins une abstention que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous allons procéder de la manière suivante :

J'ouvrirai tout d'abord une discussion sur le fond sur le préavis 17-2025 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2024 chapitre par chapitre. Ensuite, nous examinerons les comptes de la CISTEP.

Finalement, nous examinerons la brochure « Comptes 2024 - Analyses et commentaires » chapitre par chapitre.

Au terme de ces délibérations, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances, qui recommandent comme cela a été dit tout à l'heure, l'approbation des conclusions des préavis 16-2025 et 17-2024, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 de notre règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 17-2025 Comptes 2024.
Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je vous propose de prendre la brochure « Comptes 2024 ».

Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre.

Lors de vos éventuelles interventions, je vous prie d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

Brochure Comptes 2024

1. Administration générale - pages 1 à 11

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

2. Finances - pages 12 à 15

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

3. Domaines et bâtiments - pages 16 à 21

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

4. Travaux - pages 22 à 29

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

5. Instruction publique et cultes - pages 30 à 38

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

6. Police - pages 39 à 41

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale - pages 42 à 45

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

8. Services industriels - pages 46 à 50

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Tableau comparatif - page 51

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2024 - page 52

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Divers fonds - page 53 à 55

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Divers engagements hors bilan - pages 56 et 57

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information. Elles n'ont pas à être adoptées. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature - pages 59 à 61

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

Statistique des charges et revenus par nature - page 62

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les comptes de la STEP - pages 63 à 65

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Evolution comparative des impôts - pages 66 à 69

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Bâtiments locatifs - pages 70 à 74

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Bâtiments administratifs - pages 75 à 84

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Collèges - pages 85 à 88

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Tableau des dépenses d'investissements - pages 89

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résumé du compte des investissements - page 90

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Plan des investissements 2024 à 2026 - situation au 31.12.2024 - pages 91 à 104

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ? Si ce n'est pas le cas, je considère l'examen de la brochure « Comptes 2024 » comme achevé. Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Nous passons maintenant aux Comptes 2024 de la CISTEP.

Je me réfère à l'annexe que nous avons reçue.

Comptes 2024 de la CISTEP

Par rapport à cette annexe, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole n'est pas demandée. La discussion est close Ces comptes sont donc adoptés.

Comptes 2024 - Analyses et commentaires

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2024 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue.

Comme pour la brochure précédente, nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure, chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

Commentaire général - page I - II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2024 - page II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2024 - pages III et IV

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et leur évolution page VI

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2024 - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal fixe - pages VIII à XII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional - page XIII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont aussi présentées à titre d'information, n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan - pages 1 à 14

La parole n'est pas demandée.

Comptes d'investissements - pages 15 à 23

La parole n'est pas demandée.

Récapitulation des investissements -page 24**Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation - pages 25 à 27**

La parole n'est pas demandée.

Comptes de fonctionnement par nature - pages 28 à 34

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

L'examen de la brochure « Comptes 2024 - Analyses et commentaires » est achevé. Cette brochure n'a donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Je vous donne encore la possibilité de vous exprimer sur les conclusions des préavis 16 et 17-2025 auxquelles se sont ralliés respectivement la Commission de gestion et la Commission des finances, comme cela a été rappelé plusieurs fois. Est-ce que la parole est demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2024 et les comptes 2024 et nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des commissions de gestion et des finances.

La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2024 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à l'unanimité à :

1. approuver les comptes 2024 et donner décharge aux organes responsables ;

2. approuver les comptes 2024 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Nous allons passer au vote au moyen de votre boîtier électronique.

Acceptez-vous les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions des préavis 16-2025 - Gestion 2024 et 17-2025 Comptes 2024 ont été acceptées par 80 oui, 0 non, 3 abstentions.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et la bonne gestion des affaires de la Commune tout au long de l'année passée en revue, c'est-à-dire l'année 2024. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail accompli durant cette année pour pouvoir vous livrer l'ensemble de ces éléments.

2.7 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

Vous avez reçu le rapport de la CARI.

M. Charles Edouard Marchand, Président de la CARI, est absent ce soir. Une personne de la commission souhaite-t-elle commenter le rapport ou y apporter des compléments ? Ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous avons pris acte du rapport et je remercie M. Marchand pour son rapport, ainsi que les membres de la commission.

2.8 Rapport d'un délégué du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannoise (ASEL)

Le Président :

Vous avez aussi reçu le rapport de notre déléguée, Mme Anne Schranz, voulez-vous, commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close. Nous avons pris acte de ce rapport et je remercie Mme Schranz pour son rapport.

2.9 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « SDIS Ouest-Lavaux »

Le Président :

Vous avez aussi reçu le rapport de notre représentant, M. Cuche, voulez-vous, depuis votre place, commenter ou compléter votre rapport ?

M. Gérald CUCHE :

Il n'est pas dans mon intention de procéder à la lecture partielle ou intégrale de mon rapport, vous avez eu le temps d'en prendre connaissance.

Toutefois, je me permets de revenir sur différents points. Il est réjouissant de constater que pour notre corps de sapeurs-pompiers, comme chaque année l'arrivée de recrues dans la classe d'âge des 26 à 39 ans, offrant ainsi une stabilité sur le plan des effectifs. Notre corps compte 161 hommes et femmes et je confirme que beaucoup de SDIS du Canton aimeraient se trouver dans cette situation.

Pour terminer l'ECA, reconnaissante du travail effectué, a mis à disposition deux nouveaux véhicules. Le premier avec une installation d'un Cobra, dispositif, qui à l'aide de microbilles permet de perforer les murs et de projeter à l'intérieur du bâtiment des particules permettant l'extinction.

Le second est un VPC, véhicule de poste de commandement, indispensable lors de gros sinistres. Avec ce véhicule, notre SDIS est déjà intervenu dans d'autres régions.

Le Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Merci, M. Cuche pour les différents compléments et nous prenons acte de votre rapport et vous remercions pour votre travail et votre implication.

2.10 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron »

Là aussi, vous avez reçu le rapport de M. Cuche, également notre représentant au sein de cette Association, qui souhaite apporter un complément :

M. Gérald CUCHE :

Aujourd'hui, force est de reconnaître que notre protection civile joue un rôle de plus en plus important : intervention dans l'heure en cas de besoin, collaboration dans les points de rencontre d'urgence, contrôle des abris publics et privés, sécurisation des manifestations, recherches de personnes, délestages autoroutiers, intervention en cas d'événements naturels extraordinaires, etc, différentes tâches qui sont activées par notre ORPC.

Le Conseil d'Etat vaudois par l'intermédiaire du SSCM propose de concentrer sur un seul site les activités de notre protection civile, mais sur l'impulsion de Jean-Marc Chevallaz, notre Municipal, cette décision est remise en cause. Comme c'est le cas dans le SDIS, l'intervention des miliciens avec une bonne connaissance du terrain reste primordiale.

Le Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite poser une question concernant ce rapport sur la protection civile de Lavaux-Oron ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Merci, M. Cuhe, nous prenons acte de votre rapport et vous remercions pour le travail effectué tout au long de l'année.

2.11 Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Président :

Là aussi vous avez reçu le rapport de notre délégué, M. Bertrand Galley.

Même question, voulez-vous commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close. Nous prenons acte de ce rapport et je remercie M. Galley pour son rapport et de nous représenter dans ce conseil intercommunal.

2.12 Election du Président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Le Président :

Nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Je vous rappelle que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 2 juin 2021 par tous les chefs de groupes et de partis, la présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe des Vert'libéraux.

Je prie donc le groupe des Vert'libéraux de présenter une candidature.

Mme Nathalie Lude, vous avez la parole.

Mme Nathalie LUDE :

Le groupe Vert'libéral vous recommande de soutenir la candidature de M. Patrick du Bois à la présidence de notre Conseil dès le 1^{er} juillet.

Enfant de Pully bien connu, Patrick du Bois a néanmoins commencé discrètement sa vie politique dans le petit groupe Vert'libéral. Il a fait grandir les Vert'libéraux à Pully et a soutenu le groupe depuis le début de l'actuelle législature. Généreux et responsable, il sait fédérer et transmettre autant dans son enseignement aux collégiens que dans sa mission politique.

Consensuel et persévérant, il a su gérer le groupe Vert'libéral et les relations interpartis, des atouts qu'il saura mettre à profit durant son année de présidence. Si Patrick du Bois a toujours bonne mine, c'est parce qu'il est un hyper actif du sport en parallèle de son travail d'enseignant, il a donc l'endurance nécessaire à sa future fonction. Et même s'il ne porte pas le costume-cravate, il saura présider les séances du Conseil avec respect, écoute et amabilité.

Nous sommes très fiers de le voir accéder au perchoir et nous vous remercions de soutenir son élection.

Le Président :

Merci, Mme Lude.

Est-ce qu'il y a une autre candidature pour ce poste à la présidence ?

Ce n'est manifestement pas le cas.

(Applaudissements)

M. Patrick du Bois est élu par acclamation Président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Nous l'en félicitons vivement.

M. Patrick du Bois, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Patrick DU BOIS :

Un guet-apens.

En 2022, je rentrais un peu, à l'insu de mon plein gré, au bureau en tant que scrutateur, sans entrevoir, quelques années plus tard, la fonction de Président du Conseil communal qui se profilait à l'horizon. Elle me paraissait encore bien lointaine, presque théorique.

Et pourtant, me voici ce soir, devant vous, élu pour l'année à venir.

Un guet-apens, vous dis-je. Mais, je suis aujourd'hui ému, reconnaissant, et surtout pleinement conscient de la responsabilité que cela implique. Je remercie donc les membres de mon parti, ainsi que les membres de cette Assemblée, pour votre confiance.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à notre président actuel, M. Frédéric Bründler. Frédéric, tu as présidé cette assemblée avec sérieux, justesse et calme, même dans les moments les plus animés. Tu as su donner le ton et nous guider avec élégance. Ce fut un réel plaisir de collaborer avec toi au sein du bureau, et ton exemple m'accompagnera tout au long de cette prochaine année.

J'en profite également pour saluer le bureau dans son ensemble. Voilà maintenant trois ans que nous travaillons ensemble, dans un esprit de confiance, de respect et de complicité. Cette belle collaboration est une grande force, et je me réjouis de la poursuivre sous un autre angle.

Assumer cette présidence est pour moi un immense honneur. Je prends cette fonction avec humilité, et avec un poil d'appréhension, mais aussi, et surtout, avec force et détermination. J'y mettrai toute mon énergie, et je m'efforcerai, séance après séance, d'en être digne.

Je veillerai à ce que chacun et chacune, quelle que soit son appartenance politique, puisse pleinement trouver sa place dans nos débats. Notre Conseil doit rester un lieu d'échange ouvert, respectueux et constructif. En tant que président, je m'efforcerai de considérer chaque membre du Conseil dans ce même esprit, sans distinction d'étiquette, mais avec le respect qui est dû à chacun et chacune dans cette assemblée.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, et, je me réjouis de vous retrouver en pleine forme le 8 octobre prochain, pour entamer ensemble cette nouvelle année politique.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci beaucoup, cher Patrick, pour tes paroles sincères et touchantes, j'ai eu moi aussi grand plaisir à partager ces quelques années au bureau avec toi et oui, le piège du perchoir ! mais surtout le plaisir et l'honneur de la fonction. Je te souhaite d'avoir à ton tour, tout bientôt, puisque la passation des pouvoirs, c'est pour le 1^{er} juillet, je crois que cette année on a fait fort, parfois on repoussait la séance dans le courant de l'été, on se passera les clés, les sceaux et la responsabilité en temps et en heure comme le veut la loi.

Plein de plaisir et beaucoup de succès, tels sont mes vœux et je suis persuadé que tout se passera à merveille pour toi durant cette année, expérience unique et formidable. Bravo encore et merci.

2.13 Election du 1^{er} Vice-Président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Le Président :

Selon le même accord, auquel je faisais référence tout à l'heure, ce poste revient au Parti Socialiste.

Je prie donc le groupe socialiste de présenter une candidature, Mme Pauline Tafelmacher, vous avez la parole.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Le Parti Socialiste est heureux de vous proposer la candidature de M. Yassin Nour.

Je ne vais pas prolonger la séance de ce soir, en vous présentant Yassin Nour, je crois que ce n'est pas nécessaire. Cela fait 11 ans qu'il est au Conseil communal, il est entré l'année dernière au Bureau au poste de 2^{ème} Vice-Président, il nous semble que c'est une suite logique de lui attribuer le poste de 1^{er} Vice-Président dans ses activités au sein du Bureau.

Le Président :

Je pose la même question, pro forma, y a-t-il une autre candidature pour ce poste ? Ce n'est pas le cas.

M. Yassin Nour est élu tacitement 1^{er} Vice-Président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 et nous l'en félicitons vivement.

(Applaudissements)

J'ai eu aussi du plaisir à partager cette année avec toi au Bureau, à partager les matinées de dépouillement et aussi tout le back-office nécessaire pour la conduite de ces séances avec une partie de l'équipe que vous voyez ici devant, mais aussi celles et ceux qui sont dans la salle.

2.14 Election du 2^{ème} Vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Le Président :

Toujours selon le même accord, ce poste revient au groupe des Vert·e·s.

Je prie donc le Groupe des Vert·e·s de nous présenter une candidature.

M. Dimitri Simos vous avez la parole.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe des Vert·e·s a le grand plaisir, l'immense honneur de vous présenter la candidature de Carinne Domingos. Carinne Domingos est une enfant de Pully, elle est membre du Conseil communal depuis son élection au début de cette législature. Elle est Présidente des Vert·e·s de Pully, Présidente des Vert·e·s de Lavaux-Oron. Elle a commencé tout en bas de l'échelon du Bureau, s'il y a un échelon et elle monte petit à petit les marches jusqu'à accéder jusqu'à aujourd'hui, en tout à prétendre au poste de 2^{ème} Vice-Présidente.

Je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Toujours la même question, y a-t-il une autre candidature pour ce poste ? Ce n'est pas le cas.

M. Carinne Domingos est élue tacitement 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 et nous l'en félicitons vivement.

(Applaudissements)

Elle absente ce soir mais nos pensées et félicitations sont avec elle, je lui souhaite aussi beaucoup de plaisir à ce poste de 2^{ème} Vice-Présidente. Membre très agréable et importante du Bureau, très compétente, elle a su apprivoiser et prendre en main la conduite de notre système de vote électronique. Merci à elle d'avoir relever ce défi de main de maître.

Il n'y a pas d'échelon au Bureau, il y a des rôles, des fonctions, on apprend et puis un jour, on arrive au perchoir et c'est là que le piège se referme, c'est comme dans une plante carnivore, c'est ce qui attire la bestiole à l'intérieur. Les scrutateurs, c'est la première couronne, puis après il y a le fond de la plante.

2.15 Election de deux scrutateurs pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Les scrutateurs rôles essentiels au sein du Bureau, comme je l'ai déjà dit, avec entre autres avec la maîtrise du système de vote électronique, la préparation en amont du système, et je les remercie grandement pour leur travail et dévouement. Ce qui fait qu'on a des séances fluides, qu'on ne s'éternise pas entre deux votations, même celles pas prévues et qui doivent être ajoutées sur le moment.

Le Président :

Je rappelle que selon l'art. 11, al. 3, les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs pour la période concernée reviennent respectivement à l'UDC pour le 1^{er} scrutateur et au PLR pour le 2^{ème} scrutateur. Je prie donc ces 2 groupes de présenter leur candidat.

Je passe d'abord la parole au groupe UDC. M. Yersin vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN :

J'ai le grand plaisir de proposer le maintien de Leonardo Kardum au Bureau, en tant que scrutateur. Je crois qu'il n'y a pas besoin de présenter Leonardo à ce Conseil, puisqu'il est Conseiller communal depuis un certain temps. Je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.

M. Leonardo Kardum est élu 1^{er} scrutateur pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

(Applaudissements)

Leonardo Kardum sait nous sortir de situations critiques, comme une certaine fois où une urne qui ne s'ouvrait pas un dimanche matin de dépouillement. Faut-il faire appel au

Canton au Préfet ? Non, faites appel à Leonardo Kardum, c'est beaucoup plus efficace et on retrouve nos 3'000 enveloppes de vote d'un coup.
Bravo à lui et bonne continuation dans cette fonction de 1^{er} scrutateur.

Le deuxième poste de scrutateur revient au parti PLR.
J'invite M. Sébastien Fague, Chef de groupe, à nous présenter une candidature.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Alexandra Freise au poste de scrutatrice. Alexandra Freise a été membre de notre Commission d'urbanisme, elle est enseignante à Lausanne auprès de jeunes élèves, elle saura être un bon relais de nos questions au sein du Bureau, qui fait la part belle à sa profession pour la fin cette législature et nous ne pouvons que la recommander chaleureusement à vos suffrages. Merci de faire bon accueil à cette candidate.

Le Président :

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.
Mme Alexandra Freise est élue scrutatrice pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026. Plein de plaisir dans ce rôle et bienvenue au Bureau.
(Applaudissements)

2.16 Election de deux scrutateurs suppléants pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Le Président :

Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs suppléants pour la période concernée reviennent respectivement à l'Union Pulliérane et au groupe des Vert'libéraux.

Le poste de 1^{er} scrutateur suppléant revient au groupe de l'Union pulliérane.
Je prie M. Kuonen de nous présenter leur candidat, M. Kuonen vous avez la parole.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane a le grand plaisir de vous proposer de reconduire la candidature de Sébastien Levy au poste de 1^{er} scrutateur suppléant, qui a déjà officié au sein du Bureau l'année dernière. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.
M. Sébastien Lévy est élu 1^{ère} scrutateur suppléant pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.
(Applaudissements).

Bravo Sébastien et beaucoup de plaisir dans cette continuité au sein du Bureau.
Ce fut aussi un grand plaisir de partager ces moments avec toi et heureux de savoir que la gestion de l'ordinateur de vote reste entre de bonnes mains.

Le Président :

Le poste de 2^{ème} scrutateur suppléant revient au groupe des Vert'libéraux.
J'invite ce groupe à présenter leur candidat. Mme Nathalie Lude vous avez la parole.

Mme Nathalie LUDE :

Je groupe Vert'libéral vous recommande de soutenir la candidature de Mme Serena de Rosa comme 2^{ème} scrutatrice suppléante. Serena de Rosa a été co-présidente des jeunes Vert'libéraux vaudois jusqu'à récemment, mettant beaucoup d'énergie à faire vivre la relève politique et à porter des projets en lien avec la jeunesse et la durabilité.

Membre suppléante de la CARI, Serena de Rosa est aussi assistante parlementaire au Conseil national, ce qui lui offre une vision approfondie du système politique et des rouages institutionnels. Elle est psychologue de formation et travaille dans le domaine de l'insertion professionnelle. Merci de votre soutien à sa candidature.

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.

Mme Serena de Rosa est élue 2^{ème} scrutatrice suppléante pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

(Applaudissements)

Bienvenue à vous au sein du Bureau et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

2.17 Propositions individuelles

2.17.1 Postulat 01-2025 « Pour une information de proximité à Pully via une collaboration avec la presse régionale » de M. André Stehlin et consorts

Le Président :

Je constate que cette motion transformée en postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera la suivante : nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote. Je vous donne la parole M. Stehlin.

M. André STEHLIN :

Notre ville de Pully, septième commune du canton de Vaud par sa population, est aussi la plus grande ville du district. Elle est riche d'une vie politique, culturelle, associative, sociale qui mérite d'être connue et partagée par l'ensemble des habitants de ce district.

Or, force est de constater que l'information communale de proximité fait aujourd'hui défaut : les décisions du Conseil communal, les préavis municipaux, les événements des sociétés locales, les annonces officielles et les démarches en cours manquent de visibilité auprès de la population. La couverture de notre actualité par la presse cantonale s'est réduite comme une peau de chagrin, et les citoyens, citoyennes peinent à rester connectés à la vie de leur commune.

Dans ce contexte, nous avons la chance de disposer, sur notre territoire, d'un hebdomadaire régional : le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, distribué chaque semaine dans tout le district. Plusieurs communes voisines ont adhéré à un partenariat avec ce journal pour diffuser régulièrement des informations d'intérêt public et renforcer la transparence démocratique auprès de la population.

Ce type de partenariat permettrait notamment à la commune de Pully de faire paraître :

- les dates des séances du Conseil communal, accompagnées d'un lien vers le procès-verbal ou le compte rendu ;
- les annonces officielles comme enquêtes publiques, votations, modifications, réglementaires, etc. ;
- des informations sur les activités des sociétés locales ou sur la vie économique ;
- des messages de la Municipalité ou du Conseil en lien avec des projets communaux ;
- des rubriques accessibles à la population, dans une logique de proximité et de lien social.

Ce service répond à un besoin fondamental d'information, dans une commune qui dispose encore d'un tissu associatif vivant et d'un fort potentiel de mobilisation citoyenne. Il constitue aussi un soutien concret à la presse régionale, acteur essentiel de la démocratie locale.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité :

1. d'étudier l'opportunité d'établir une collaboration régulière entre la commune de Pully et l'hebdomadaire Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, sur le modèle des communes partenaires du district ;
2. d'évaluer les modalités concrètes, les implications budgétaires et les conditions juridiques d'une telle collaboration ;
3. d'analyser l'opportunité de maintenir, de restreindre ou de supprimer l'actuel journal de Pully ;
4. de revenir vers le Conseil communal avec un rapport, accompagné le cas échéant d'une proposition de décision, conformément à la Loi sur les communes, dans les délais usuels.

Une telle démarche serait cohérente avec les engagements de notre commune en faveur de la transparence, de l'inclusion et du lien avec la population.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous invitons, chères et chers collègues, à soutenir ce postulat.

Le Président :

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, est-ce que quelqu'un vous prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art. 67 al. 3 et 4. Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

J'ouvre donc la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément aux articles que je viens de rappeler. En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close et le postulat est considéré comme recevable aussi bien sur la forme que sur le fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur ce postulat. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je pose la question maintenant à M. Stehlin, est-ce que vous souhaitez un renvoi immédiat à la Municipalité, ce qui requiert un vote à la majorité des membres présents, ou

souhaitez-vous le renvoi du postulat à une commission ad hoc, auquel cas ce renvoi doit être soutenu par un cinquième des membres présents.

M. André STEHLIN :

Je demande le renvoi à une commission ad hoc.

Le Président :

Je prends note de votre demande, qui doit être appuyée par au moins un cinquième des membres présents.

Je vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi à une commission est accepté par 66 oui, 5 non, 7 abstentions.

2.17.2 Interpellation 08-2025 « Honoraires trop élevés : pourquoi ne pas internaliser certaines prestations » de Mme Claudia Gämperle

Le Président :

Je pose la question à l'Assemblée, est-ce que 5 personnes soutiennent le développement de cette interpellation ? conformément à l'art. 70 de notre règlement, al. 2. C'est manifestement le cas. Je donne la parole à Mme Gämperle.

Mme Claudia GÄMPERLE :

La question des honoraires des architectes et des ingénieurs soulève régulièrement des hausses de sourcils et même plus par tous les bords politiques, c'est une question, qui depuis quelque temps nous préoccupe énormément.

L'importance qu'il y a à trouver un moyen de ménager les finances communales, tout en réalisant les projets qui sont indispensables ou importants, c'est vraiment devenu une question primordiale, on pourrait presque dire de survie.

Je ne suis pas une spécialiste, je ne prétends pas avoir de solutions miracles, je n'ai pas non plus de baguette magique, mais mon but cela a été de faire une intervention constructive, à laquelle j'ai voulu donner la forme d'une proposition tout à fait concrète et précise.

Le vœu que je fais avec cette interpellation, c'est de lancer une piste et d'inviter la Municipalité à engager une réflexion en profondeur pour explorer cette question des honoraires, qui est transversale, qui touche plusieurs dicastères, peut-être même tous, en tout cas tous ceux qui font des projets de construction ou de rénovation.

J'ai aussi voulu ainsi donner un signe d'encouragement aux personnes qui travaillent pour la commune, pour leur montrer qu'on n'est pas seulement là pour critiquer. Je pense que cela vaut la peine de passer en revue les processus et les procédures qui sont utilisées, de ne pas forcément s'en tenir aux vieilles recettes, même si elles sont éprouvées, de trouver peut-être une nouvelle façon de faire, des solutions alternatives, faire autrement pour pouvoir se débrouiller avec moins. Il est temps de faire preuve d'audace et d'innovation. Peut-être de faire du système D, comme on dit, tout en restant dans les clous, bien sûr. Comme dit la sagesse populaire, la contrainte rend ingénieux, en somme il faudrait se montrer ingénieux pour faire travailler moins les ingénieurs.

Le Président :

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre à l'interpellation ce soir ou lors de la prochaine séance ? La Municipalité m'indique qu'elle donnera sa réponse lors de la prochaine séance.

2.17.3 Interpellation 09-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemmin, et communications diverses » de M. Bertrand Yersin

Le Président :

Je pose la question à l'Assemblée, est-ce que 5 personnes soutiennent le développement de cette interpellation ? conformément à l'art. 70 de notre règlement, al. 2. C'est manifestement le cas. M. Yersin vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN :

Pour rappel : le 30 octobre 2024, le préavis 22-2024 Campagne Guillemmin - Rénovation de la place de jeux était refusé par ce Conseil à une faible majorité, 41 voix pour, 39 contre, concernant le crédit demande de CHF 670'000.00.

Ce qui était évident lors du débat c'est que l'ensemble de ce Conseil louait l'importance et la qualité de ce parc Guillemmin pour la population de notre commune.

Par contre, si ce crédit a été refusé, c'est plus particulièrement et plus spécifiquement le fait que plus de CHF 300'000.00 étaient dévolus à des objectifs qui n'étaient pas simplement la rénovation ou le remplacement de la pataugeoire par des jeux d'eaux, mais pour des actions indépendantes telles que les honoraires d'architecte paysagiste, des plantations, des voies de circulation et le remplacement des jeux pour enfants.

L'ensemble des intervenants appelaient de leur vœu le maintien ou le remplacement de la pataugeoire, sollicitant de la Municipalité la présentation rapide d'un nouveau projet, d'un nouveau préavis, cf le PV de notre séance du 30 octobre.

Le 23 mai dernier, la Municipalité rendait publique sa décision de fermer définitivement la pataugeoire, sur la base de la votation du Conseil communal, rendant ce dernier dès lors responsable de cette décision.

Le 21 juin dernier, soit samedi il y a quelques jours, M. Lucas Girardet, Municipal, annonçait sur les ondes de la Télévision romande, au Téléjournal, que la pataugeoire était définitivement fermée en raison des nouvelles normes de sécurité sanitaire, et en raison du refus du Conseil d'allouer le montant demandé.

Le 24 juin dernier, c'est-à-dire hier, l'une de nos collègues, sur le Courrier des lecteurs de 24heures, accusait cette fois les rangs de la droite d'être responsable de cette situation, car ceux-ci n'auraient proposé aucune alternative.

Dans ces conditions, au nom du groupe UDC, je me permets d'interpeller la Municipalité en posant les questions suivantes :

1. Alors que la DUE ne disposait pas d'un architecte paysagiste en 2024, la situation a changé, puisque la DUE dispose de cette ressource au budget 2025. Pourquoi dès lors la DUE n'en a pas profité pour préparer un Préavis Parc Guillemmin 2.0 et nous le soumettre rapidement ?

2. Alors que le Conseil communal avait exprimé clairement son attachement et soutien au Parc Guillemmin lors de sa séance du 30 octobre 2024, il n'y a jamais eu d'annonce d'un autre projet de réhabilitation de cette pataugeoire, pourtant appelée de leurs vœux par les habitants, y compris lors de l'intervention de M. Lucas Girardet, Municipal, à la Télévision romande, samedi dernier ?

Je vous remercie de votre attention et je remercie d'ores et déjà, M. Girardet pour les réponses qu'il apportera à ces questions.

2.17.4 Réponse de la Municipalité à l'interpellation 07-2025

« Fermeture de la pataugeoire du parc Guillemain et communication de la Municipalité » de Mme Tânia Gazzola

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Si vous le permettez, je vais d'abord répondre à l'interpellation du 4 juin de Mme Gazzola, les réponses apportées répondent en partie aux questions de M. Yersin.

En préambule, le 30 octobre 2024, la Municipalité a présenté au Conseil communal le préavis 22-2024 : « Campagne Guillemain : rénovation de la place de jeux ».

Comme son titre l'indique, il proposait une rénovation de la place de jeux et englobait une proposition pour la pataugeoire. Il était en effet rappelé dans ce préavis, que les normes sanitaires et sécuritaires actuelles ne permettent plus de conserver la pataugeoire telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une remise aux normes serait non seulement très coûteuse, mais imposerait la mise en place d'une surveillance humaine selon la norme SIA 385/9 du 1er août 2023 et norme 2.019.02 du BPA.

Face à ce constat, la Municipalité proposait néanmoins un projet permettant de conserver des jeux d'eau rafraîchissants et dynamiques adaptés à un large public, sous la forme d'une fontaine à jets. La place de jeux existante était également repensée, pour former un espace ludique cohérent et attractif, répondant aux besoins des familles pulliérane.

Réponses aux questions :

1. Pourquoi le communiqué officiel du 23 mai 2025 laisse-t-il entendre que le Conseil communal aurait refusé la rénovation de la pataugeoire, alors que le projet présenté consistait en sa démolition et son remplacement par une tout autre construction, ce qui n'est pas équivalent à une rénovation ?

Le Conseil communal a effectivement refusé de financer les propositions faites par la Municipalité pour conserver un espace ludique aquatique au parc Guillemain et ce malgré un préavis unanime de la commission ad hoc. Le préavis expliquait très clairement qu'un maintien de la pataugeoire actuelle n'était pas possible au vu des contraintes sanitaires, sécuritaires et financières. Sa « rénovation » menant de ce fait à une remise en question totale du concept actuel, était bel et bien présentée dans le préavis 22-2024. Le communiqué du 23 mai 2025 faisait d'ailleurs référence au préavis et visait à informer clairement la population des raisons pour lesquelles la pataugeoire devait rester fermée.

2. La Municipalité prévoit-elle de proposer un nouveau projet, permettant de répondre aux besoins des familles, tout en tenant compte des contraintes financières, des normes de sécurité, et de la valeur d'usage de la pataugeoire pour la population pulliérane ? Si oui, selon quel calendrier ?

La Municipalité travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet qui sera présenté au Conseil communal en fin d'année. Toutefois, il est probable qu'elle renonce à étendre la réflexion à la place de jeux voisine, malgré l'âge et l'état de certains équipements. L'objectif de la Municipalité est de pouvoir proposer un accès à des jeux aquatiques aux usagers du Parc Guillemain dès l'été 2026. Afin de préparer au mieux le futur projet, une démarche consultative sera en place aux abords de la pataugeoire dès demain. Cette démarche permettra à la Municipalité de répondre au mieux aux attentes des familles, tout en les informant des limites normatives, sécuritaires et financières du projet. Le coût d'une rénovation à l'identique, mais conforme aux normes de la pataugeoire et de sa surveillance sera chiffré à cette occasion.

3. Pourquoi La Municipalité envisage-t-elle de clarifier sa communication, afin de rétablir l'exactitude des faits auprès de la population de Pully et d'éviter toute interprétation erronée concernant la responsabilité des décisions prises ?

La communication actuelle sera remplacée par une communication relative au futur projet et à sa démarche consultative préalable.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation 07-2025 de Mme Tânia Gazzola.

2.17.5 Réponse de la Municipalité à l'interpellation 09-2025

« Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain, et communications diverses »
de M. Bertrand Yersin

M. LUCAS GIRARDET :

Le préambule reste le même, je vais vous épargner la relecture et répondre directement aux deux questions :

1. Alors que la DUE ne disposait pas d'un architecte paysagiste en 2024, lui imposant le concours d'un professionnel privé à des coûts exorbitants pour exécuter ce qui était prévu dans le préavis 22-2024, la situation a changé puisque la DUE dispose de cette ressource au budget 2025. Pourquoi dès lors la DUE n'en a pas profité pour préparer un préavis Parc Guillemain 2.0 et nous le soumettre rapidement ?

Le développement d'un projet, même réduit par rapport à la version du préavis d'octobre 2024, l'acceptation d'un nouveau préavis par le Conseil communal et les travaux sont autant d'étapes qui prennent plusieurs mois. Dès lors que le préavis d'octobre 2024 était refusé, il n'était en aucun cas possible d'avoir un nouveau projet prêt pour l'été 2025.

Par ailleurs, si la DUE dispose bien d'un poste d'architecte-paysagiste au budget 2025, la personne recrutée en début d'année n'est en fonction que depuis le 1^{er} juin 2025, ce qui rendait matériellement impossible son implication pour la transformation de la pataugeoire. De plus, la réalisation de ce projet très technique représente pas moins de 900 heures de travail pour le développement des plans d'exécution et de détail, l'appel d'offres, la mise à l'enquête, le suivi des travaux et de la mise en service, soit l'équivalent de plus de 5 mois de travail pour ce seul projet.

Comme les architectes pour les projets de constructions ou les urbanistes pour les projets de planifications, plans d'affectations ou révision des outils de planifications, les collaborateurs de la DUE fonctionnent en tant que chefs de projet qui pilotent des mandataires pour mener à bien les différentes réalisations nécessaires pour répondre aux besoins d'une ville de la taille de Pully. Si les architectes-paysagistes, les architectes et les urbanistes devaient concrètement reprendre l'ensemble du travail des mandataires, il faudrait fortement renforcer les effectifs de la DUE.

2. Alors que le Conseil communal avait exprimé clairement son attachement et soutien au Parc Guillemain lors de sa séance du 30 octobre 2024, n'y a-t-il eu jamais l'annonce d'un autre projet de réhabilitation de cette pataugeoire, pourtant appelée de leurs vœux par les habitants, y compris lors de l'intervention de M. Lucas Girardet, Municipal, à la Télévision romande, samedi dernier ?

Suite au refus du préavis en octobre 2024, la Municipalité a effectivement réfléchi à l'avenir à donner à cette pataugeoire sans pouvoir développer un projet pour l'été 2025,

faute de moyens et de temps comme mentionné précédemment. Un préavis pour un nouveau projet sera donc soumis au Conseil communal d'ici à la fin de l'année en vue d'une mise en service dès l'été 2026, sous réserve des procédures légales, bien entendu. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Bertrand Yersin.

Le Président :

Merci, M. Girardet, vous nous avez deux réponses successives.

Je vous propose qu'on reprenne les choses dans l'ordre. Vous avez apporté la réponse de la Municipalité à l'interpellation 07-2025 « Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain et communication de la Municipalité » de Mme Tânia Gazzola.

Je demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de la réponse de la Municipalité ?

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

En l'absence de ma collègue, Tânia Gazzola, pour des raisons d'urgence familiales, nos pensées l'accompagnent et en son nom, nous aimerions réagir à la réponse de la Municipalité à son interpellation concernant la fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemain et surtout la communication publique erronée de la Municipalité.

Depuis plusieurs semaines, ce dossier a suscité beaucoup de confusion : entre les publications officielles de la Ville, les pétitions et courriers envoyés à la Municipalité, le courrier de lecteurs signé par une conseillère communale membre du PS, les échanges sur les réseaux sociaux et enfin, le reportage diffusé par la RTS le samedi 21 juin 2025.

Il est essentiel de rappeler une chose : le Conseil communal n'a jamais refusé de mettre aux normes les installations techniques de la pataugeoire. Ce qui a été refusé, en octobre 2024, c'est un projet unique, disproportionné, qui prévoyait la démolition complète de la pataugeoire et le remplacement de jeux encore fonctionnels, pour un montant total de CHF 670'000.00.

Dans le reportage de la RTS, plusieurs inexactitudes ont été relevées. Mais un fait nouveau et notable mérite d'être salué : le Conseiller Municipal Lucas Girardet y reconnaît pour la première fois que la fermeture de la pataugeoire relève d'une décision de la Municipalité, et non du Conseil communal et que c'est la Municipalité qui assume la responsabilité de ses décisions. C'est un tournant important, car jusqu'à présent, la communication officielle avait laissé entendre le contraire. Toutefois, M. Girardet fait aussi référence à des contraintes légales prétendument insurmontables, qui empêcheraient toute remise en service de la pataugeoire. Or, aucune mention de telles contraintes juridiques ou légales n'apparaît dans le préavis 22-2024, présenté le 30 octobre 2024. Le Conseil n'a jamais été informé que la pataugeoire serait impossible à conserver. Pour rétablir la transparence, clore cette polémique et ouvrir la voie à une solution respectueuse de toutes les parties, le groupe PLR vous soumet ce soir la résolution suivante :

Résolution - Parc Guillemain - pataugeoire

Le Conseil communal de Pully, considérant : la communication publiée par la Municipalité le 23 mai 2025 sur son site internet, sa page Facebook et les panneaux posés sur place, laissant entendre à tort que le Conseil communal aurait refusé une rénovation de la pataugeoire ;

Considérant le reportage diffusé par la RTS le 24 juin 2025, dans lequel plusieurs inexactitudes sont relayées, et où le Conseiller Municipal Lucas Girardet reconnaît pour la première fois que la fermeture relève bien de la responsabilité de la Municipalité ;

Considérant que le fait que ce même reportage mentionne pour la première fois l'existence de contraintes légales empêchant la réouverture de la pataugeoire, alors que le préavis 22-2024 présenté en octobre 2024 ne faisait état d'aucune base légale ou obligation juridique interdisant la conservation de l'infrastructure ;

Considérant le vote du Conseil communal du 30 octobre 2024, qui n'a pas rejeté une mise aux normes techniques, mais un projet unique et coûteux, sans variantes ni alternatives ;

Considérant finalement les interpellations déposées les 4 et 25 juin 2025, la pétition signée par plus de 440 personnes, et l'attachement manifeste de la population à cette infrastructure publique ;

Le Conseil communal de Pully décide :

1) de demander à la Municipalité de retirer, les éléments de communication suivants :

- la publication du 23 mai 2025 sur le site internet de la Ville ;
- la publication correspondante sur la page Facebook officielle de la Ville ;
- les panneaux actuellement installés à l'entrée de la pataugeoire ; car ces messages induisent en erreur sur la réalité du vote du Conseil communal.

Le Conseil communal de Pully décide en outre :

2) de confirmer la volonté du Conseil communal de disposer d'un nouveau projet, comprenant plusieurs variantes chiffrées, dont au moins une prévoyant la conservation ou l'adaptation de la pataugeoire existante, et de demander à la Municipalité de préciser les bases légales ou réglementaires exactes auxquelles elle fait référence dans le reportage de la RTS du 21 juin 2025, afin de vérifier objectivement dans quelle mesure ces normes empêcheraient la réouverture, la rénovation ou l'adaptation de l'infrastructure existante.

Pour le groupe PLR sur mandat de la Conseillère Tânia Gazzola, Frédéric Anken.

Le Président :

Je note juste que selon l'art. 70 al. 4, la résolution ne doit pas contenir d'injonction, donc j'ai peut-être un petit souci avec le terme décide, au demeurant on pourrait le remplacer par demande, propose, juste se méfier par rapport au caractère d'injonction de la résolution.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Je l'ai lu en l'état si on remplace décide par propose cela ira très bien.

Le Président :

Ou demande ?

M. Frédéric ANKEN

Demande est mieux.

Le Président :

Je vous laisse procéder aux corrections et me remettre la proposition de résolution.

Est-ce que la parole est-elle demandée concernant cette proposition de résolution ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'ai entendu le long plaidoyer par personne interposée présenté par M. le Conseiller Anken.

Je trouve un peu difficile de trouver le sens de l'écoute, de lire un texte fait par une personne qui n'est pas présente pour de bonnes raisons, mais du coup qui n'a pas pu entendre les réponses apportées par mon collègue. Donc, il y a beaucoup d'éléments dans

la résolution auxquels il a été répondu de manière extrêmement précise ce soir, donc je vous invite à refuser cette résolution.

M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Je ne suis pas sûr vraiment que cela soit le fait que cela soit lu par une autre personne qui gêne la Municipalité aujourd'hui. Donc, je vous invite à l'accepter.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous allons préparer un vote concernant cette résolution.

Je l'ai reçue par écrit avec les corrections demandées et signée.

Est-ce que quelqu'un en demande à nouveau la lecture ? Si ce n'est pas le cas, je considère que vous l'avez entendue et comprise. Nous allons passer au vote concernant l'adoption de cette résolution concernant le Parc Guillemin et la pataugeoire.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : la proposition de résolution par 43 oui, 27 non, 6 abstentions.

Est-ce que la parole est-elle encore demandée concernant la réponse de la Municipalité à l'interpellation 07-2025 de Mme Tânia Gazzola ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Je reviens formellement à la réponse de la Municipalité concernant l'interpellation 09-2025 de M. Bertrand Yersin qui portait aussi sur la pataugeoire du Parc Guillemin et de la communication.

Est-ce que la parole est demandée concernant la réponse qui a été donnée par la Municipalité ?

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Je suis satisfait par les réponses aux questions spécifiques posées, j'exprime cependant un vœu :

La population, par différents moyens, s'est exprimée inquiète et insatisfaite de la situation actuelle. Compte tenu du fait que la Municipalité et la DUE en particulier, envisagent un nouveau projet, je pense qu'il est urgent, par tous les moyens à disposition, d'informer la population que ce n'est pas le statut quo et que quelque chose va être fait ou, en tout cas proposé « rapidement », c'est-à-dire, pas pour cet été, mais pour l'été 2026 dans la mesure du possible.

Le Président :

Est-ce que la parole est encore demandée concernant cette interpellation ou la réponse de la Municipalité ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

2.17.6 Réponse de la Municipalité au postulat 05-2024

« Desserte de Pully-Nord en transport public » de Mme Lena Yersin et consorts

Le Président :

Vous avez toutes et tous reçu cette réponse par mail.

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur sa réponse ou Mme Yersin souhaite-t-elle s'exprimer ?

Mme Lena YERSIN demande la parole :

J'ai pris bonne note de la réponse très détaillée de la Municipalité à ce postulat concernant la desserte de Pully-Nord en transport public et j'en remercie la Municipalité.

Les variantes 1) à 3) consistant à rallonger les lignes existantes ou à en créer une nouvelle impliquent effectivement des difficultés et des dépenses importantes.

La variante 4), celle d'un bus à la demande, en est à un stade expérimental aux tl et paraît donc plutôt incertaine. Quant à la variante 5) par taxis-bus, elle n'offre qu'un service limité, assorti d'un supplément de prix de CHF 2.00. Mais elle présente l'avantage de pouvoir être mise en œuvre rapidement.

Je souhaite donc que la Municipalité poursuive dans ce sens les démarches entreprises à ce sujet auprès des tl.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée concernant la réponse à ce postulat 05-2024 ?

Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

2.17.7 Questions de M. David Contini concernant le stationnement devant Dieci Pizza

M. David CONTINI demande la parole :

Lors de la séance du Conseil communal du 26 février 2025, à la suite d'une interpellation sur le stationnement devant Dieci Pizza, la Municipalité a reconnu que le stationnement n'était pas conforme au permis de construire de 2007, qui prévoyait l'aménagement de trois places de stationnement. La Municipalité indiquait qu'un rapport allait être établi par la DTSI. Ce à quoi, une résolution a été votée le soir-même de la séance, elle a été adoptée à une large majorité, 2 avis contraire et 17 abstentions.

Cette résolution invitait la Municipalité à ce qu'elle prenne des mesures urgentes en attendant que le rapport de la DTSI soit établi avec des propositions de mesures.

Il y a eu quelques jours où la situation s'est améliorée, je l'ai constaté à titre personnel. Mais cela n'a pas duré. A nouveau, on a toujours autant de véhicules stationnés sur cette parcelle, ce n'est pas tellement un problème qu'il exploitent leur pizzeria, mais c'est vraiment l'angle du giratoire, comme vous l'aurez compris et la sécurité des gens et certaines voitures sont stationnées à un endroit qui rend l'accès peu visible à ce rond-point.

Donc, par analogie, je me réfère à la situation de la pataugeoire du parc Guillemain, qui a été fermée, dont on a longuement parlé, notamment en raison des risques pour les usagers et le fait que la responsabilité de la Municipalité peut être engagée. Ici aussi, une situation illégale perdure, ce que la Municipalité sait, sa responsabilité pourrait être aussi engagée. J'ai donc trois questions, qui sont les suivantes :

- 1) Où en est la mise en œuvre des mesures immédiates proposées, invitées par le Conseil communal ?
- 2) Pourquoi la Municipalité n'arrive pas à faire respecter la volonté du Conseil communal ?
- 3) La Municipalité entend-elle prendre les mesures qui s'imposent avant ce fameux rapport de la DTSI ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Il y a cet audit sécurité du giratoire qui est en cours, les premiers résultats ont été transmis à la DTSI la semaine dernière, qui porte sur la sécurité ce giratoire et de deux autres endroits sur l'avenue de Lavaux.

Concrètement plusieurs déficits de sécurité ont été identifiés, les risques sont jugés élevés à ce giratoire notamment à cause de sa géométrie routière, un tracé trop linéaire et des conditions de visibilité déficitaires en provenance de l'avenue Samson-Reymondin. Sur

la base des conclusions de cette étude, un projet plus global visant à améliorer l'ensemble des points soulevés et diminués les risques, doit être établi, raison pour laquelle la Municipalité répondra de manière globale à cette problématique et, sur la base de cet audit qui est en cours de finalisation. D'ici là, rien ne sera entrepris pour améliorer la situation.

M. David CONTINI demande la parole :

Après interpellation, résolution, question, je vais passer au vœu, c'est tout ce qui me reste. J'ai entendu dire que la situation était dangereuse, on vient de l'entendre, est-ce qu'il n'est pas simplement possible de dire ne mettez deux ou trois véhicules à l'angle ? Voilà, c'est mon vœu, c'est que la Municipalité fasse en sorte que d'ici jusqu'à ce que le rapport soit rendu, qu'elle supprime une ou deux voitures gênantes. C'est tout. Merci.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je peux peut-être donner un complément de réponse à ce que vient de dire mon collègue, Lucas Girardet.

La réponse elle n'implique pas seulement une problématique de circulation, mais aussi une problématique de police des constructions, puisque en fait les places qui sont incriminées, les trois places qui sont vraiment à l'angle sud du bâtiment, c'est les seules places qui sont véritablement légalisées et qui ont été accordées lors de la délivrance du permis de construire. Il y a différentes choses qui entrent en ligne de compte, on essaie de faire une analyse globale et c'est sur la base de ces éléments qu'on va devoir, Lucas Girardet et moi-même, la DUE et la DTSI, retourner voir Dieci et puis négocier, discuter. Mais il y a aussi deux ou trois problèmes qui sont des problèmes de géométrie du giratoire et cela, ça vaut encore poser encore plus de questions.

Le Président :

Est-ce que la parole est encore demandée concernant, cet objet, ce vœu ?

Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

2.18 Divers

Le Président :

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite prendre la parole ?

2.18.1 Stationnement au bord du lac

Mme Barbara MALLAUN

Au nom du groupe PLR, je souhaite faire une brève prise de parole suite au communiqué de presse de la municipalité du 18 juin dernier, concernant le stationnement au bord du lac.

Nous prenons acte avec satisfaction de certains ajustements annoncés : l'allongement de la durée de stationnement à 6 heures près de la piscine de Pully-Plage, l'élargissement de l'accès au parking de la STEP pour les détenteurs du macaron « Résidents » et l'écoute partielle des retours de la population.

Toutefois, nous déplorons plusieurs points :

- l'absence totale de référence de la résolution adoptée par le Conseil communal, le 30 avril, pourtant votée à une large majorité, 45 voix pour, 29 voix contre et 4 abstentions ;
- le maintien du stationnement payant tous les jours de 08h00 à 20h00, y compris le dimanche ;

- l'absence de solution de longue durée à tarif abordable, comme cela se fait dans d'autres communes ;
- le refus d'adopter un abonnement préférentiel pour les habitants de Pully ;
- les nouvelles restrictions dans les quartiers voisins, qui risquent de déplacer le problème au lieu de le résoudre.

Nous rappelons que notre groupe avait formulé trois propositions concrètes dans sa résolution :

- 1) la première était la gratuité du stationnement les soirs et le week-end ;
- 2) une offre longue durée à tarif raisonnable, par exemple CHF 10.00 par jour ;
- 3) la création d'un abonnement ou macaron pour les habitants de Pully.

Nous regrettons que la réponse de la Municipalité reste partielle et silencieuse sur le processus démocratique qui s'est exprimé ici-même le 30 avril dernier. Nous restons naturellement ouverts au dialogue et mobilisés pour une gestion du trafic et du stationnement équilibrée et respectueuse des usagers, comme des Pulliérans.

Le Président :

Est-ce que la parole est demandée pour faire suite à l'intervention de Mme Mallaun ?
Ce n'est pas le cas.

2.18.2 Bel été

Mme Lena YERSIN

L'année législative qui prend fin a vu notre Conseil animé de débats divers et variés. Certains furent parfois houleux ou marqués par des échanges très vifs.

En fin de compte, une décision est prise qui nous réjouit ou nous déçoit, telle est la règle de la démocratie. Ces confrontations d'idées sont toujours enrichissantes, tant qu'elles restent dans le cadre du respect des personnes et, en particulier, dans l'intérêt des Pulliérans et des Pulliérans.

Au nom de l'UDC Pully, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, un très bel été et je me réjouis déjà de vous retrouver à l'automne, pour continuer à faire vivre ensemble notre précieuse démocratie dans la joie et la sérénité.

2.18.3 Remerciements à Frédéric Bründler pour son année de présidence

M. Remo KUONEN :

Sous la présidence de Frédéric Bründler, le Conseil communal a connu une période de dynamisme remarquable et de gouvernance exemplaire.

Par sa capacité d'écoute, son sens du dialogue et son engagement constant, il a su rassembler les membres du Conseil au-delà des divergences partisans pour faire avancer l'intérêt général. Avec rigueur et bienveillance, il a instauré un climat de confiance, favorisant des débats sereins, constructifs et toujours respectueux.

Chaque séance a été conduite avec une parfaite maîtrise des règles démocratiques, reflétant un profond respect des institutions. Son humanisme sincère, son empathie envers chacun et sa capacité à rester objectif, même dans les situations les plus sensibles nous ont profondément marqués. Il a su allier fermeté et compréhension, veillant à ce que chaque voix soit entendue et considérée avec égard.

Son sens de la modération et sa capacité à trancher avec équité dans les moments délicats sont à saluer par nous tous. Enfin, son attachement au bon fonctionnement du Conseil et à la transparence de nos travaux ont constamment permis de parvenir à des décisions en

parfaite connaissance de cause pour chacun d'entre nous, même si elles n'ont évidemment pas toujours coïncidé. À travers son mandat, Frédéric Bründler a incarné avec élégance et efficacité les valeurs du service public et de démocratie locale.

L'Union Pulliérane est donc heureuse d'avoir su proposer au Conseil une candidature de cette qualité qui a parfaitement honoré la fonction de président. Notre groupe le remercie donc très chaleureusement pour les tâches réalisées et l'excellent image de premier citoyen de Pully qu'il a assumé avec brio.

Merci Frédéric et bravo !

(Applaudissements)

Le Président :

Merci Remo pour ces paroles et merci pour ces applaudissements qui me touchent sincèrement. J'aurais l'occasion de vous adresse quelques mots tout à l'heure en retour.

Nous sommes toujours dans les divers.

2.18.4 Pully LIVE Festival

M. Patrick DU BOIS

Je vais faire court, le repas nous attend et il sera peut-être accompagné du son de Bob Sinclar.

Hier soir, j'ai pu retrouver quelques membres de ce Conseil au Pully LIVE Festival suite à leur invitation. Je crois qu'on peut unanimement dire qu'on a été impressionnés par le site et ses infrastructures, qu'elles soient « in » ou « off ». Le film hommage à Karl Tremblay des Cowboys Fringants était vraiment touchant.

Quoi qu'il en soit, vous avez reçu un mail de Céline Felber par l'intermédiaire de Francine Medana, concernant la possibilité d'avoir des billets gratuits. Il en reste quelques-uns pour les soirées de demain, jeudi et pour samedi. Je vous invite à profiter de cette opportunité de découvrir ce festival qui se profile magnifiquement. En tout cas pour ma part, je vais en profiter.

2.18.5 Nouvelle politique de stationnement du bord du lac - chemin de Mallieu

M. Gérald CUCHE

Permettez-moi à mon tour de revenir sur la nouvelle politique de stationnement qui figure dans la FAO du 24 juin.

Mon intervention concerne plus particulièrement le chemin de Mallieu. Ce chemin ne permet pas de relier le chemin des Vignes à celui de la Damataire, ce qui est très bien. Mais tout résidant du quartier, détenteur d'un véhicule, effectue des allers et retours sur ce chemin, jusqu'ici tout va bien. Mais voilà, depuis la pause d'horodateurs dans la zone de Pully Sud, certains jours et certaines heures, j'ai pu dénombrer jusqu'à cent voitures/heure qui effectuaient des allers et retours sur ce chemin, pourquoi, pour rechercher une place de stationnement pour aller à la piscine ou pour se rendre à leur travail, la durée accordée étant encore de 6 heures.

Hormis le volume supplémentaire de pollution, la difficulté de croisement de deux véhicules obligeant le rebroussement sous les fenêtres de certains locataires, au bout de ce chemin, il y a une place de jeux qui est très fréquentée par des enfants en bas âge, sans oublier le nombre de plus en plus important d'enfants qui empruntent ce chemin pour se rendre au collège de Mallieu.

Les détenteurs de macarons, dont le coût est, dès le 1^{er} juillet, de CHF 50.00 par mois, doivent s'armer de patience pour trouver une place de parc, s'ils en trouvent.

Il nous est annoncé que l'entrée en vigueur de la durée de stationnement de 2 heures serait effective dès cet automne et c'est très bien, mais ce n'est pas pour demain, pourquoi ne pas avoir anticipé cette nouvelle prescription.

Dans le but d'éviter tout risque d'accident, la vitesse de 30 km/h étant peu respectée, que faire, d'ici à cet automne, pour rendre la vie plus sécurisante aux résidents et en particulier pour les enfants de ce quartier ?

Le Président :

Est-ce que la Municipalité souhaite intervenir après cette intervention ? Ce n'est pas le cas.

Nous sommes toujours dans les divers. Est-ce qu'une personne souhaite encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

2.19. Discours du président sortant

Frédéric Bründler

Il m'appartient maintenant de vous adresser quelques mots en ces dernières minutes de cette année politique 2024-2025. Le repas, l'apéro, les réjouissances nous attendent !

Voilà qu'une année s'achève : une année intense, faite d'engagements, de débats, d'équilibres à construire et de décisions parfois difficiles. Une année que vous m'avez confiée, et pour cela, je vous en remercie profondément.

Oui, une année de présidence ça file à toute vitesse. Et en même temps, elle est prenante. Elle pèse dans un agenda, et parfois dans une vie déjà bien remplie. Alors mes premières pensées vont à mes proches, qui ont su faire preuve de patience, de compréhension, et qui ont su m'accompagner dans cette fonction exigeante et passionnante. Ils sont là dans la tribune et je leur adresse à toi, maman et à toi, Guillaume, qui partage ma vie, mes chaleureux remerciements pour votre appui, votre présence, votre patience et pour vous être vous aussi, d'une certaine manière, prêts au jeu.

Ce que je retiens avant tout, c'est l'expérience humaine exceptionnelle que ce mandat m'a offerte : une proximité renforcée avec notre tissu associatif, notre société civile, nos institutions, nos pompiers, notre police, notre protection civile et même notre armée, et aussi, nos employés communaux et un nombre impressionnant de personnes de tous âges, engagées, que j'ai eu la chance de rencontrer dans des rôles divers et variés. C'est aussi cela, la force du rôle de président : être un témoin privilégié de l'énergie collective qui anime notre ville, notre canton, notre pays.

Nous avons traversé ensemble une année politique dense, marquée par des échanges francs, parfois vifs, passionnés, mais dans le respect de nos rôles, de nos différences, de nos convictions. Vous avez, chacun, chacune fait vivre notre démocratie locale avec responsabilité, sincérité et, dans le cadre de notre mission, fondée sur la loi et portée par notre constitution.

Je tiens à remercier chaleureusement chaque Conseillère et chaque Conseiller pour sa présence, ses apports, son écoute, ses silences aussi et sa contribution active à la bonne marche de notre Conseil au plénum, en commission, voire même en coulisse.

Ma reconnaissance va aussi à la Municipalité, à toi Gil en tant que Syndic, à chacune et chacun de ses membres, pour votre écoute et votre disponibilité, même lorsque nos chemins diffèrent. Merci également à toute l'administration, dont l'accompagnement rigoureux et discret nous permet d'exercer nos mandats dans des conditions solides et structurées.

Bien entendu cette soirée est aussi marquée par le départ à la retraite de notre Secrétaire Municipal M. Philippe Steiner et par la prise de relais de M. Sébastien Cornuz. L'occasion pour moi de réitérer mes remerciements à M. Steiner, en lui souhaitant tout le meilleur pour la suite et de souhaiter bonne chance, force et énergie pour le nouvel engagement de M. Cornuz à ce poste. Lequel, je suis certain, enfant de Pully engagé et passionné par notre ville, saura reprendre le flambeau dans ce rôle clé de notre administration.

Une pensée très spéciale à ceux qui œuvrent parfois dans la lumière, des fois dans l'ombre à nos huissiers, MM. Oviedo et Da Silva, ainsi qu'à notre régisseur, M. Dromelet, pour votre travail impeccable, votre ponctualité, votre attention aux détails. Vous êtes les gardiens de l'ordre technique et de la fluidité de nos séances. Et grâce à vous, tout roule ou se déroule sans accros, Un immense merci à vous.

Je profite de cette tribune pour saluer, il n'est pas là, notre Préfet du district Lavaux-Oron, M. Daniel Flotron, nous sommes dans une année de transition, il va également prendre sa retraite, le remercier ainsi que son équipe, pour leur bienveillance, leur disponibilité, et leurs précieux conseils. Je peux témoigner que les horaires dits « de fonctionnaires » ne s'appliquent pas à la préfecture de Lavaux-Oron. C'est un peu comme un bon service de livraison, les réponses arrivent chaudes, consistantes, livrées à temps, même les soirs de Conseil, quelques minutes avant la séance, la réponse arrive. Merci Monsieur le Préfet, et très belle retraite à vous, belle suite dans cette nouvelle vie.

Et comme le veut la tradition, une page se tourne, une autre s'écrit. J'ai le plaisir de transmettre la présidence à notre collègue Patrick du Bois, fraîchement élu, Patrick, je te souhaite une année riche en satisfaction.

La Présidence d'un conseil comme le nôtre est une expérience unique, une école de vie, très formatrice, mais surtout une très belle aventure humaine.

Tu sais tenir une classe d'ados, tu sauras sans peine tenir cette classe d'adultes ou d'adolescents, qui sait. Tu verras, le perchoir demande une autre voix, un autre ton, mais je sais que tu trouveras la tienne, avec bienveillance et détermination. Chères et chers collègues, je vous invite à lui réserver un accueil des plus chaleureux. Je suis convaincu qu'il saura, à son tour, incarner une présidence profondément humaine et engagée.

Je tiens également à remercier tout le bureau du Conseil pour son travail, sa loyauté et son soutien, sa patience et des fois de m'avoir supporté tout au long de cette année : Patrick du Bois, 1^{er} Vice-Président, Yassin Nour, 2^{ème} Vice-Président, Francine Medana, notre secrétaire infatigable, Célia Burnand, notre secrétaire suppléante très engagée et nos scrutateurs et scrutatrices : Carinne Domingos, Sébastien Lévi, Leonardo Kardoum et Nathalie Bernheim, toujours à l'affût et toujours habiles dans la technique pour permettre la fluidité de nos débats et aussi les dimanches matins de votation, avec précision et bonne humeur.

Merci aussi à mon groupe politique, l'Union Pulliérane, pour m'avoir offert cette opportunité. Merci à Remo Kuonen, notre chef de groupe, à Robin Carnello, président ad intérim de l'UP, pour leur soutien malgré des agendas plus que chargé et leur fort engagement dans la vie associative, je pense à Robin avec la FFG 2025 à venir pour la GYMPULLY.

Un mot aussi pour notre public, que je salue ici : celles et ceux qui, séance après séance, suivent nos travaux avec attention depuis la terrasse, qui plus est avec quelques degrés de température de plus aujourd'hui. Votre regard bienveillant, parfois critique, mais toujours citoyen, nous rappelle que tout ce que nous faisons ici est regardé, écouté, et attendu. Merci d'être là.

Et maintenant, une pensée un peu plus personnelle, un peu plus universelle.

On dit souvent que les institutions sont grandes, parce qu'elles traversent le temps. Mais elles ne vivent vraiment que par celles et ceux qui les animent. Par vos voix, vos doutes, vos convictions, vos silences, vous donnez chair à la démocratie. Et si parfois le débat est rude, c'est justement parce que ce que nous faisons ici, compte !

Alors à vous toutes et tous, je vous souhaite une dernière année de législature intense, riche, et inspirée. Avec de la force, de l'écoute, un peu d'humour, beaucoup de passion, et ce sens du collectif qui fait avancer Pully.

Je me réjouis de retourner dans l'arène, avec vous, à vos côtés dès la fin de l'été ou au début de l'automne pour poursuivre cette aventure pullliérane, démocratique, tournée vers le citoyen et qui marquera l'histoire par son action, j'espère sincèrement pour le meilleur. Merci pour votre confiance. Merci pour qui vous êtes.

Bonne soirée à chacune et chacun.

Vive la Patrie, vive le pays de Vaud, vive notre Conseil communal, et vive Pully !

(Applaudissements)

2.20. Discours de M. Gil REICHEN, Syndic, pour le président sortant

L'accession à la Présidence du Conseil communal est un chemin qui tient plus de la piste d'aéroport, parfaitement rectiligne et balisée, que d'un sentier tortueux et truffé de pièges. Encore faut-il vouloir se placer en bout de piste et y parvenir, ce qui passe par deux étapes incontournables.

Il faut, dans un premier temps, convaincre de votre motivation et de vos capacités, votre groupe politique et jouer des coudes en interne si nécessaire. Puis il s'agit de rallier l'ensemble du Conseil communal ou au moins une majorité, même si cette dernière étape est généralement plutôt formelle, car convenue selon un tournus établi entre partis.

Le chemin vers la présidence de Frédéric Bründler a donc débuté lorsque son groupe politique l'a placé en bout de piste en le proposant à la deuxième vice-présidence, et que le Conseil communal a validé ce choix dans la soirée du 22 juin 2022.

Un choix qui fut confirmé une année plus tard, sans contestation ni mouvement d'humeur particulier, avec l'accession au poste de premier vice-président ; puis une confiance renouvelée au soir du 19 juin 2024, lorsqu'il était élu à la fonction de Président du Conseil communal.

Frédéric Bründler est un passionné, en particulier de l'action politique et des transports publics. À l'âge de 13 ans, il assiste à presque toutes les séances du Conseil communal de Lausanne et est déjà très actif dans la vie de son quartier d'alors, celui des Faverges, dont il présidera très tôt l'association avec dynamisme, contribuant par exemple à la mise à disposition de locaux pour un centre de jeux à destination des jeunes, inauguré en 2003 après trois ans d'efforts.

C'est à 13 ans toujours, qu'il crée sa première entreprise évidemment de transports de personnes et de marchandises, « Bründler Services », utilisant un système de remorques. Alors élève du collège de l'Elysée, il déclarait « je serai un patron socialiste ! », un écart que je lui pardonne facilement avec le recul, vu son jeune âge au moment de cette déclaration.

C'est probablement peu dire que les transports publics le passionnent, et c'est rétrospectivement sans surprises qu'après avoir terminé son Gymnase à Chamblandes, il entre aux tl comme chauffeur de bus en 2007.

Mais il n'en restera pas là, puisque son intérêt pour le domaine le pousse à lâcher le volant deux ans plus tard, pour s'impliquer dans le management du réseau, la réflexion sur les horaires et le développement de l'offre des tl. C'est ainsi qu'il empile les « CAS » dès 2014 ; non pas des cambriolages en série, mais des « Certificate of Advanced Studies », selon l'anglicisme désormais utilisé, tout de même plus chic que le français !

Des formations en emploi sur des thématiques telles que « Planification et gestion de la mobilité multimodale », « Espaces publics urbains et mobilités douces », « Transports publics », pour conclure par un diplôme d'ingénieur de la mobilité en 2022.

Devenu aujourd'hui chef de projet à la direction du développement de l'offre et des grands projets au sein des tl, ses compétences sont saluées par ses collègues, qui reconnaissent sa connaissance encyclopédique des transports publics, non seulement en Suisse mais dans le monde entier.

Il connaît ainsi, sans doute mieux que personne, à la fois le métro de Singapour et les lignes transfrontalières dans le territoire genevois. Pendant ses week-ends, il n'est pas rare qu'il prenne le train pour le plaisir afin de découvrir une capitale européenne, et revienne avec des expériences de mobilité à décliner ultérieurement dans notre agglomération. Il peut aussi partir boire un café à Domodossola, juste pour potasser un dossier pendant le trajet.

C'est à lui que l'on doit, par exemple, la restructuration de l'offre de nuit des tl, qu'il a fait passer d'un système un peu artisanal, le « Bus Pyjama », à un véritable réseau de lignes, avec retour possible au centre-ville et intégration dans les horaires nationaux. Un projet pour lequel il a déployé une énergie hors du commun, celle qu'il met dans les dossiers dont il s'occupe. Un niveau d'implication qui peut l'amener quelques fois d'ailleurs à même oublier de manger.

On le sait, quel que soit leur parcours personnel, les personnes qui accèdent à la présidence du Conseil communal sont parfois attendues au virage, et leurs premières séances se déroulent sous le regard attentif de l'assemblée.

Frédéric Bründler ne lascia aucune place au doute sur ses capacités à diriger les débats et éviter les pièges de procédure. Démontrant un équilibre parfait entre rigueur, fermeté, humour et bienveillance, en toutes circonstances et même lorsque les sujets à l'ordre du jour pouvaient présenter quelques écueils, avec l'aisance de l'animateur de radio qu'il a été, autre particularité de son riche parcours de vie. Le résultat certainement d'un important et minutieux travail de préparation, avec l'implication totale qui est la sienne, et que Frédéric saura nous convertir en « équivalents kilomètres parcourus en transports public » !

Au terme de 9 séances, 30 préavis traités, quelques 92 millions de crédits votés, auxquels s'ajoutent les nombreuses propositions émanant du Conseil sous toutes les formes prévues par son règlement, il est donc temps, déjà, de passer la main.

Cette année m'auras aussi laisser entrevoir quelques aspects d'un président aux multiples facettes : une chouette personnalité ce Fred !

Monsieur le Président, cher Frédéric, j'ai le plaisir de t'adresser les sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal, avec nos félicitations pour ce parcours sans fautes.

Comme tu l'as dit, tu retrouveras dès le 1er juillet, mais plus concrètement dès le 8 octobre prochain, le droit de t'exprimer librement et d'affirmer tes fortes convictions, de peser ainsi sur les débats, sans être nécessairement celui qui doit assumer la pression redoutée de trancher une égalité des voix !

Bonne suite, cher Président sortant !

(Applaudissements)

Le Président :

Merci Beaucoup, Gil, pour ces belles paroles.

Je suis toujours surpris et j'aimerais savoir comment tu arrives à retrouver toutes ces informations, les anecdotes, les sujets divers, pour remonter précisément aux remorques, aux bus de nuit, peut-être que là par ton rôle d'administrateur aux tl, mais pour avoir su toutes les étapes et les écueils franchis pour y arriver.

Merci vraiment pour ces mots très touchants, merci à vous toutes et tous pour votre participation.

Nous allons pouvoir passer à la partie réjouissante de la soirée, très belle soirée sur l'esplanade, prenez soin de vous et rendez-vous ici-même le 8 octobre prochain.

Bel été et bonnes vacances.

Merci

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Bründler

Francine Medana